



Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Marc Kilcher Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Hans Rudolf Roth	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Katia Dietrich Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias Katia Gregori	Marta Macchiavelli Céline Martin Heidi Tercier Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Philippe Demierre Martin Germann Edouard Houman	Stephen Knörr Didier Mayor Philippe Noël Adrien Rufener Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche

Excusés :

Messieurs	Alain Nicolet Philippe Zaugg
-----------	---------------------------------

Ordre du jour :

1. Assermentation de Mme Céline Martin, conseillère municipale (PLR), en remplacement de M. Patrick Gautier, démissionnaire. (DM-15-05)
2. Assermentation de Mme Marta Macchiavelli, conseillère municipale (VI-VE), en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire. (DM-15-06)
3. Désignation d'un président à la commission des sports, police, militaire en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire. (DM-15-07)
4. Désignation d'un vice-président à la commission de la sécurité territoriale en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire. (DM-15-08)
5. Communications du bureau du conseil municipal.
6. Communications du conseil administratif.
7. Rapports des commissions.



8. Pétitions

- 8.1. Déposée par les verts genevois et le parti socialiste Trois-Chêne, intitulée :
« *Pour une bibliothèque des Trois-Chêne* ». (RM-15-01)
- 8.2. Déposée par le collectif nocturne, intitulée :
« *Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée* » (RM-15-02)
9. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations en 2016. (DA-15-12)
10. Nomination de 6 membres à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (DM-15-09)
11. Délégation de compétences au conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes. (DA-15-13)
12. Projet de résolution relatif à la modification du plan localisé de quartier n°29684-537, situé à l'avenue de Thônex à la hauteur du chemin de Clair-Val. (RA-15-02)
13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 701'208,- afin de pouvoir réaliser des amortissements complémentaires en 2015, la délibération impacte les comptes budgétaires suivants :
 - 08.332, 09.332, 14.332, 21.332, 34.332 et 35.332. (DA-15-14)
14. Demande d'un crédit de CHF 53'000,- en vue de l'étude d'un projet d'ouvrage de rétention des eaux pour la protection du Foron en coordination avec le chantier du CEVA. (DA-15-15)
15. Demande d'un crédit de CHF 97'000,- en vue des travaux de réfections d'un tronçon de collecteurs à l'avenue Adrien-Jeandin. (DA-15-16)
16. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 61'000,- pour l'entretien de la forêt longeant le Foron dans le secteur du quartier du Curé-Desclouds, rubrique 78.318. (DA-15-17)
17. Projets de délibération.
18. Projet de motion déposé par M. Bruno Da Silva (PDC), MM. Florian Wünsche et Edouard Houman (PLR), M. Adrien Rufener (GS), intitulé :
 - « *Pour une démocratie vivante avec le projet easyvote* » (MM-15-02)
19. Propositions du Conseil administratif.
20. Questions écrites.
21. Propositions individuelles.



M. le Président ouvre la première séance du conseil municipal de la législature à 20 h 08. Il souhaite la bienvenue au Conseil administratif au complet, à MM. Philippe Guex, M. Zeder, M. Fortuna ainsi qu'au public. Il excuse MM. Philippe Zaugg et Alain Nicolet. Enfin, M. le Président demande si les conseillers municipaux souhaitent formuler des remarques au sujet du procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin.

Dans son intervention à la page 11 du procès-verbal, M. Rufener a cité l'article 55 du règlement du conseil municipal. Le numéro de cet article est correct selon la version disponible sur le site internet de la commune. En revanche, il s'agit de l'article 57 dans la version papier qui a été distribuée aux conseillers municipaux. M. Rufener observe qu'il existe deux versions différentes du règlement et demande d'adapter cette information si la version sur laquelle il s'est fondé n'est pas la bonne.

M. le Président suggère de procéder à la rectification. La parole n'étant plus demandée, il procède à l'approbation du procès-verbal.

– Le procès-verbal est approuvé par 21 voix « pour », soit à la majorité.

1. Assermentation de Mme Céline Martin, conseillère municipale du groupe PLR en remplacement de M. Patrick A. Gautier, démissionnaire. (DM-15-05)

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Patrick A. Gautier, au 4 septembre 2015 :

Concerne : mandat au sein du conseil municipal

Monsieur le Président et cher Ami,

A mon grand regret, je me vois contraint de vous présenter ma démission du conseil municipal avec effet immédiat. Cette décision est motivée pour des raisons de santé qui m'empêchent d'exercer cette fonction avec toute l'attention qu'elle exige.

Je garderai un excellent souvenir de tous ces moments passés au service de notre collectivité et souhaite que l'esprit constructif continue de prévaloir au sein de notre conseil.

Il va de soi que je reste à disposition pour des tâches que vous pourriez me confier.

Dans l'agréable perspective de vous revoir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Copie : M. Philippe Guex, secrétaire général de la mairie de Thônex

M. le Président a accusé réception de cette lettre par la réponse suivante :

J'accuse réception de votre courrier du 4 septembre 2015 nous annonçant votre décision de démissionner du conseil municipal avec effet immédiat.

Votre lettre sera portée à la connaissance de vos collègues lors de la prochaine séance plénière du 30 septembre prochain. Je profite de la présente pour vous adresser, au nom du conseil municipal, les remerciements pour votre engagement durant ces deux années passées au sein de notre Conseil qui aura fait honneur à cette fonction.



Je forme les vœux les meilleurs afin que vous retrouviez un meilleur état de santé et vous prie d'agréer, cher Monsieur et cher ami, mes meilleures salutations.

1.1. Prestation de serment

M. le Président demande à Mme Céline Martin, conseillère municipale, de se lever et de répondre « *je le jure* » ou « *je le promets* » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme Céline Martin : « Je le promets »

Suite à l'assermentation de Mme Céline Martin, la délibération suivante est signée par M. Hans Rudolf Roth, président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du bureau :

Il a été procédé à l'assermentation de Madame Céline Martin entre les mains de Monsieur Hans Rudolf Roth, président du conseil municipal, lors de la séance du 30 septembre 2015,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Madame Céline Martin.

1.2. Commissions permanentes

Mme Céline Martin, conseillère municipale reprendra, selon accord interne au sein du groupe PLR, les commissions laissées vacantes par M. Gautier soit :

- communaux d'Ambilly, infrastructure mairie*
- finances,*
- urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21*
- parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière*

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Cela n'étant pas le cas, la nomination de Mme Céline Martin dans les diverses commissions est considérée comme acceptée.



2. Assermentation de Mme Marta Macchiavelli, conseillère municipale du groupe VI-VE en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire. (DM-15-06)

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Marc-André Haldimann :

Monsieur le Président, cher Hans-Rudi,

C'est avec une émotion certaine que je vous fais part de mon incapacité à assumer la charge électorale qui m'a été conférée par les citoyennes et les citoyens de Thônex lors des dernières élections. J'ai en effet, pour des raisons personnelles, été amené à quitter le territoire communal pour m'établir à l'adresse susmentionnée.

De la législature passée au sein du conseil municipal, je garderai quantité de souvenirs et d'émotions. Au plus haut rang de ces dernières, celle d'avoir eu le privilège de servir ma commune de mon mieux.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, cher Hans-Rudi, ainsi qu'à toutes les élues et tous les élus du conseil municipal, une première année de législature pleine de succès pour le renouvellement de cette arme secrète qui étonne le monde entier : le consensus.

A l'heure où je m'appête à embarquer pour une nouvelle mission au Proche-Orient, ce concept m'apparaît d'autant plus lumineux qu'il est le seul capable de recentrer des sensibilités et donc des politiques vers le bien commun. Car, au-delà des passions partisans qui doivent toujours pouvoir s'exprimer pour lui préparer le terrain, le consensus est ce moteur précieux dont « in fine » dépend le bon fonctionnement, aussi bien de la commune de Thônex que du monde.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, cher Hans-Rudi, l'expression de ma plus haute considération et la transmettre à l'ensemble du conseil municipal, ainsi qu'aux conseillers administratifs.

Marc-André Haldimann

Copie à :

*Philippe Guex, Secrétaire général de la Commune de Thônex
Patrick Ascheri, Chef du Service des votations et élections*

M. le Président a accusé réception de cette lettre par la réponse suivante :

Cher Monsieur, cher Marc-André,

J'accuse réception de votre courrier reçu le 14 septembre 2015 nous annonçant votre décision de démissionner du conseil municipal de Thônex.

Votre lettre sera portée à la connaissance de vos collègues lors de la prochaine séance plénière le 30 septembre prochaine. Je profite de la présente pour vous adresser au nom du conseil municipal les remerciements pour votre engagement durant ces quatre années passées au sein de notre Conseil qui aura fait honneur à cette fonction.

En vous souhaitant bonne continuation dans vos activités actuelles et futures, veuillez recevoir, cher Monsieur, cher Marc-André, mes meilleures salutations.



2.1. Prestation de serment

M. le Président demande à Mme Marta Macchiavelli, conseillère municipale, de se lever et de répondre « *je le jure* » ou « *je le promets* » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme Marta Macchiavelli : « Je le promets ».

Suite à l'assermentation de Mme Marta Macchiavelli, la délibération suivante est signée par M. Hans Rudolf Roth, président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du bureau :

Il a été procédé à l'assermentation de Madame Marta Macchiavelli entre les mains de Monsieur Hans Rudolf Roth, président du conseil municipal, lors de la séance du 30 septembre 2015,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Madame Marta Macchiavelli.

2.2. Commissions permanentes

Mme Marta Macchiavelli conseillère municipale reprendra, selon accord interne au sein du groupe VI-VE, sera membre des commissions suivantes :

- culture, loisirs, jumelage (précédemment M. Haldimann)
- cohésion sociale (précédemment M. Noël)
- sécurité territoriale (précédemment M. Noël)
- écoles, jeunesse (précédemment M. Germann)
- sports, police, militaire (précédemment M. Noël)

des permutations ont été effectuées dans les autres commissions, soit :

- circulation, transports reprise par M. Noël (précédemment M. Haldimann)
- parcs, promenades reprise par M. Noël (précédemment M. Haldimann)
- sports, police, militaire présidence reprise par M. Noël (précédemment M. Haldimann)
- sécurité territoriale vice-présidence reprise par M. Germann (précédemment M. Haldimann)
- finances reprise par M. Germann (précédemment M. Haldimann)



M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler.

M. le Maire annonce que Mme Macchiavelli reprendra la place de M. Haldimann à 3 Chêne Culture.

M. le Président en prend note et considère la nomination de Mme Marta Macchiavelli dans les diverses commissions ainsi que les permutations comme acceptées.

3. Désignation d'un président à la commission des sports, police, militaire en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire. (DM-15-07)

M. le Président annonce que le groupe VI-VE propose M. Philippe Noël à la présidence de la commission des sports, police, militaire en remplacement de M. Marc-André Haldimann. Il fait remarquer que M. Zaugg est excusé et ne peut par conséquent donner lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission de M. Marc-André Haldimann de la présidence de la commission des sports, police, militaire en date du 15 septembre 2015,
- attendu qu'il convient de le remplacer,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer Monsieur Philippe Noël, membre de la commission des sports, police, militaire à la présidence en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire.

Cette délibération ainsi que la nomination de M. Noël sont approuvées par acclamation.

4. Désignation d'un vice-président à la commission de la sécurité territoriale en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire. (DM-15-08)

M. le Président annonce que le groupe VI-VE propose M. Martin Germann à la vice-présidence de la commission de la sécurité territoriale en remplacement de M. Marc-André Haldimann.

La nomination de M. Germann est approuvée par acclamation avant la lecture du projet de délibération suivant :

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission de M. Marc-André Haldimann de la vice-présidence de la commission sécurité territoriale en date du 15 septembre 2015,
- attendu qu'il convient de le remplacer,



Le conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer Monsieur Martin Germann, membre de la commission sécurité territoriale à la vice-présidence en remplacement de M. Marc-André Haldimann, démissionnaire.

5. Communications du bureau du conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des conseillers municipaux les courriers suivants :

5.1. M. Angel Mato, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers, du 21 août 2015 :

Concerne : démission du poste de Commandant de compagnie

Monsieur le conseiller administratif,

Par la présente je vous informe de ma décision de vous présenter ma démission du poste de Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex avec effet au 24 août 2015.

En effet, suite à de nombreux conflits, il ne me paraît plus possible de continuer à assumer sereinement ma mission.

Je reviendrai notamment sur le dernier en date, survenu le 14 courant, suite à l'intervention du 13 août pour intempéries, lors duquel vous m'avez vigoureusement reproché de ne pas vous avoir averti de l'engagement de la Compagnie.

Or cette intervention mineure s'est déroulée sans anicroche et différents services de la Mairie étaient présents. Dès lors, il n'y avait pas matière à vous informer, d'autant que vous nous aviez, en son temps, rendu le pager en votre possession afin de ne plus être alarmé systématiquement

Ne pouvant accepter d'être incriminé à tort et ne souhaitant pas polémiquer plus avant, j'ai donc pris la décision susmentionnée.

La Compagnie a été informée ce jour de cette décision et je vous laisse le soin de prendre les dispositions nécessaires à la reprise du commandement ad-intérim.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller administratif, mes salutations distinguées.

cap Angel Mato

copies :

- conseil administratif
- conseil municipal
- OCCPAM



5.2. Réponse de M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué au feu :

Concerne : démission du poste de Commandant de compagnie

Monsieur le Commandant, cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre de démission du poste de Commandant de compagnie du 21 août 2015.

En l'état, nous ne pouvons pas accepter votre démission car nous ne sommes pas en possession de tous les éléments nécessaires pour cela, soit l'organigramme de la compagnie et les numéros de téléphone.

Il m'est donc impossible d'organiser actuellement une séance afin de régler les problèmes relatifs à la compagnie.

Comme convenu par téléphone ce jour, une séance d'état-major sera organisée par vous-même afin de régler les problèmes d'organisation administrative de la compagnie et la mise en place du futur.

Dès que ces conditions seront remplies et avec l'accord de tous à ce moment, nous prendrons acte de votre démission.

En regrettant cette décision, nous tenons à vous remercier pour votre travail sur le terrain, toujours apprécié, au détriment parfois de la partie administrative et organisationnelle.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous présentons, Monsieur le Commandant, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

5.3. Plusieurs courriers de 3 Chêne Culture, du 18 mai et du 24 septembre 2015 concernant l'acquisition de la gare de Chêne-Bourg :

Courrier daté du 18 mai 2015 adressé au conseil administratif de la mairie de Chêne-Bourg, signé par Mme Béatrice Grandjean Kyburz, conseillère administrative de la commune de Chêne-Bougeries, M. Philippe Decrey, conseiller administratif de Thônex et M. Flavio Borda D'Agua, vice-président de 3 Chêne Culture :

*Madame le Maire,
Madame, Monsieur les conseillers administratifs,*

Pour faire suite à la motion déposée et votée à l'unanimité dans les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, ainsi qu'aux échanges de courrier avec le Président du Conseil d'Etat, l'association 3 Chêne Culture souhaiterait connaître le point de vue du Conseil administratif de Chêne-Bourg concernant le projet cité en référence.

En effet, selon la recommandation du Président du Conseil d'Etat, nous avons pris contact avec les représentants de l'Office des Bâtiments et une rencontre est prévue ces prochains jours. Etant donné que la Commune de Chêne-Bourg est également en négociation pour l'achat de ce bien immobilier, malgré le vote unanime de son Conseil Municipal en faveur de la motion déposée, il est important pour le comité de l'association d'être informé de la position du Conseil administratif sur ce sujet d'ici au 31 mai 2015.



Dans cette attente, nous vous adressons, Madame le Maire, Madame et Monsieur les conseillers administratifs, nos cordiales salutations.

Deux courriers de M. Flavio Borda D'Agua datés du 24 septembre 2015 adressés aux présidents du conseil municipal de Chêne-Bourg et de Thônex :

*Monsieur Pascal Freymond
Président du Conseil Municipal de la Commune de Chêne-Bourg
Mairie de Chêne-Bourg*

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Pour faire suite aux dernières réunions du comité de l'association « 3 Chêne Culture » et à diverses discussions, nous nous permettons de prendre contact avec vous afin d'obtenir quelques informations concernant le sujet mentionné en concerne.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2015, l'unanimité de votre Conseil a voté en faveur de la Motion M2015-010 « Pour un espace culturel des Trois-Chêne dans l'ancienne Gare de Chêne-Bourg ». Les Conseils municipaux des communes de Thônex et de Chêne-Bougeries ont également accepté cette motion à l'unanimité.

Nous avons alors adressé un courrier au Président du Conseil d'Etat afin de l'informer de notre projet et de lui annoncer que les trois Conseils municipaux avaient accepté notre motion à l'unanimité, ce qui démontrait une volonté forte au développement d'un espace intercommunal dédié à la culture. Notre proposition a été accueillie favorablement par M. Longchamp qui nous a proposé de rencontrer les collaborateurs de l'Etat concernés par ce dossier. Il nous a également mentionné qu'en cas d'intérêt, la commune de Chêne-Bourg aurait vraisemblablement la priorité pour l'achat de ce bâtiment.

C'est alors que nous avons été informés qu'un rendez-vous entre le Conseil administratif de Chêne-Bourg et l'Etat serait organisé dans les jours suivants afin de discuter des modalités d'achat par la commune elle-même.

Par conséquent, le 18 mai 2015, le comité de l'association a adressé un courrier (recommandé) au Conseil Administratif de la commune de Chêne-Bourg afin de connaître formellement leur position et leur décision. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse écrite à notre courrier.

La proposition de l'association visait à l'achat de la Gare par l'association, ceci par le biais des trois communes et ainsi bénéficier d'un bâtiment « intercommunal » dédié à la culture.

Nous restons convaincus que la Gare de Chêne-Bourg serait un lieu idéal pour y installer nos associations chénoises (3 Chêne Culture et les Editions Chénoises).

Nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir examiner à nouveau notre proposition et de nous tenir informé des décisions relatives à l'achat de la Gare par la commune de Chêne-Bourg. En effet, notre association reste très motivée pour l'organisation d'événements culturels dans ces locaux qui seraient principalement dédiés à la population des Trois-Chêne.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.



Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos cordiales salutations.

Courrier adressé à M. Hans Rudolf Roth, président du conseil municipal de Thônex :

Monsieur Le Président du Conseil Municipal,

Pour votre information et celle de votre Conseil Municipal, nous vous adressons une copie du courrier envoyé ce jour au Président du Conseil Municipal de Chêne-Bourg.

En effet, l'association « 3 Chêne Culture » reste convaincue que le projet de la Gare de Chêne-Bourg réhabilitée en un lieu culturel intercommunal est une opportunité unique pour le développement de nos associations (3 Chêne Culture et les Editions Chênoises). Pour rappel, l'ensemble des Conseils Municipaux des Trois-Chêne a voté à l'unanimité la motion concernant la proposition d'acquisition de la Gare de Chêne-Bourg par notre association.

Nous vous ne manquerons pas de vous tenir informé de la réponse que la Commune de Chêne-Bourg donnera à notre courrier.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur Le Président du Conseil Municipal, nos cordiales salutations.

5.4. Echange de courrier entre la famille Garibaldi et la mairie

M. le Président fait savoir que plusieurs courriers ont été échangés entre la famille Garibaldi et la mairie au sujet d'une déchetterie située dans le nord de la commune. Le problème a été réglé dans l'intervalle (sur le plan du courrier).

M. le Président informe les élus qu'ils passeront au point 19 de l'ordre du jour intitulé « Propositions du Conseil administratif » à 23 h et passe la parole à M. Philippe Decrey, maire.

6. Communications du conseil administratif

6.1. M. Philippe Decrey, maire

6.1.1 Présentation de Mlle Sabrina Capobianco

M. le Maire présente la nouvelle apprentie de la commune, Mlle Sabrina Capobianco, 21 ans, de nationalité suisse. Elle a commencé son apprentissage à la mairie à la rentrée 2015 en première année pour une formation duale d'apprentie d'employé de commerce, profil E, en trois ans, qui débouche sur l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Mlle Capobianco a répondu à l'annonce diffusée par la commune et a effectué, à la mairie en début d'année, un stage de deux jours avec trois autres candidats pour la place d'apprenti d'employé de commerce qui a été ouverte pour la rentrée 2015. Actuellement, Mlle Capobianco collabore avec Mlle Ana Da Rocha, l'apprentie de 3^{ème} année de la commune, sous la responsabilité de Mme Martine Küng, secondée par Mme Véronique Psarofaghis.

Applaudissements



6.1.2 Présentation de M. George Pinheiro-Monteiro

M. le Maire souhaite également présenter M. Jorge Pinheiro-Monteiro qui est employé depuis le mois d'août 2015 en qualité de superintendant communal auprès du service technique. Il remplace M. George Eckhardt qui a pris sa retraite après 37 ans de bons et loyaux services auprès de la commune de Thônex. M. Pinheiro-Monteiro a reçu le plus beau des cadeaux d'anniversaire le 21 septembre dernier, car sa fille Maëlys est née le même jour que lui. Il est le fils de M. Alberto Monteiro, le fidèle employé de la commune à la salle des fêtes.

Applaudissements

6.1.3 Licenciements sur le chantier du CEVA

M. le Maire annonce que la commune a reçu une lettre du Conseil d'Etat suite aux licenciements envisagés par une entreprise du chantier CEVA :

Madame le Maire,

Madame et Monsieur les conseillers administratifs

Notre Conseil a pris connaissance de votre lettre du 30 juin 2015 au sujet des licenciements envisagés par une entreprise du chantier CEVA dont nous avons déjà eu vent par certains conseillers municipaux des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.

Nous partageons bien entendu vos préoccupations et vous assurons en mesurer pleinement l'importance.

Comme vous le savez, le service des licenciements collectifs de l'office cantonal de l'emploi du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, a immédiatement réagi dès qu'il a eu connaissance de la situation pour rappeler ses obligations légales à l'entreprise concernée et les licenciements déjà prononcés ont été annulés.

Ladite entreprise va désormais organiser une procédure de consultation en bonne et due forme de son personnel, en concertation avec les partenaires sociaux, et sous le contrôle de l'office cantonal de l'emploi, en vue de trouver des solutions adaptées pour les employés concernés et de répondre à leurs besoins.

Par ailleurs, en tant que co-maitre d'ouvrage, nous pouvons saluer le travail des partenaires de la cellule d'accompagnement tripartite des travaux du CEVA (CATTC) que notre Conseil a mise en place. La capacité d'apaisement qu'apporte cette structure tripartite a, à nouveau, été démontrée.

Le chantier avançant, les travaux se déterminant par secteur ou par lot, notre Conseil, et pour lui l'office cantonal de l'emploi, restera bien entendu vigilant pour que les dispositions légales et réglementaires soient respectées par tous.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à informer votre conseil municipal de ce qui précède, tout comme les exécutifs des communes de Chêne-Bougeries et de Thônex, qui nous lisent en copie.

Persuadés que vos inquiétudes ont ainsi et heureusement pu être écartées, nous vous prions de croire, Madame le Maire, Madame et Monsieur les conseillers administratifs, à l'expression de notre parfaite considération.



6.1.4 Démission d'Angel Mato

M. le Maire explique que la démission du commandant Angel Mato est due à l'intervention du Conseil administratif visant à dissiper les zones d'ombre qui planent sur la gestion administrative de la compagnie de sapeurs-pompiers. Entre autres, la commune ne recevait plus le rapport annuel sur les effectifs. De plus, M. le Maire n'a été informé de la chute d'un arbre devant la mairie que le lendemain des intempéries, par la police municipale qui plus est, alors qu'il est le délégué au Service du feu.

Depuis lors, l'Etat-major s'est réuni à deux reprises et a transmis le plan d'alarme ainsi qu'une nouvelle proposition d'organigramme de la compagnie à la commune. Les membres de la commission en charge du Service du feu seront convoqués à ce sujet avant le prochain conseil municipal. Par ailleurs, les conseillers municipaux devront se prononcer lors de la prochaine assemblée plénière sur la proposition du Conseil administratif visant à nommer le lieutenant Raphaël Wittwer au poste de commandant en intérim de la compagnie des sapeurs-pompiers et à le promouvoir au grade de premier lieutenant.

6.1.5 Conseil municipal extraordinaire

M. le Maire annonce que les conseillers administratifs attendent un retour de la part de leurs conseillers juridiques et du Conseil d'Etat sur un sujet relativement important. Ils convoqueront donc éventuellement les élus à un conseil municipal extraordinaire après les vacances d'octobre.

6.2. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

6.2.1 Autorisation de construire de la villa Vincent

M. Uehlinger rappelle que la CMNS s'était opposée à l'autorisation de construire déposée pour urbaniser l'arrière de la Villa Vincent. Suite à des discussions avec l'architecte cantonal et le Conseil d'Etat, une nouvelle autorisation de construire a été déposée qui, comme l'espèrent les conseillers administratifs, recevra un préavis favorable de la CMNS.

6.2.2 Label Cité de l'Energie

M. Uehlinger explique que les conseillers administratifs ont rencontré le secrétaire général et plusieurs responsables de l'association Cité de l'Energie pour exprimer leur désaccord vis-à-vis des nouveaux critères d'attribution de ce label. Au cours de cette réunion, il s'est avéré qu'une erreur s'est glissée dans la traduction de l'allemand au français. La commune a donc été réévaluée et M. Fortuna est allé chercher le nouveau label Cité de l'Energie ainsi qu'un chèque de CHF 5'000.-.



6.2.3 Rémunération d'une somme forfaitaire

M. Uehlinger rappelle que depuis l'abandon du format papier, les commissaires reçoivent en début de législature une somme forfaitaire de CHF 750.- pour l'achat d'une tablette ainsi que CHF 250.- par année de frais de fonctionnement sur les consommables. Il s'est avéré lors de la dernière législature que ce système est peu pratique, car les commissaires doivent transmettre leurs tablettes aux successeurs lorsqu'ils démissionnent. Sur recommandation du service comptable, les conseillers administratifs ont décidé d'annualiser la somme versée aux commissaires, car cela permettra en cas de départ de verser une somme au prorata de l'année. La Commission des finances a avalisé ce concept qui sera mis en vigueur dès cette législature.

6.3. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

6.3.1 Exhibitionniste à l'avenue Adrien-Jeandin

M. Kilcher rappelle qu'un exhibitionniste habite dans un appartement situé devant l'école Adrien-Jeandin, au rez-de-chaussée supérieur. Depuis 2014, cette personne a notamment fait intrusion dans le bâtiment scolaire et s'est livrée à des actes à l'arrêt de tram, dans le centre commercial et même dans une pharmacie. Tout comme la police municipale qui surveille le quartier de l'école Adrien-Jeandin, les conseillers administratifs suivent l'affaire et ont entre autres organisé une séance avec la directrice du groupe scolaire Thônex-Sud qui a eu lieu le 7 septembre. Ils ont expliqué à cette occasion les démarches à entreprendre aux parents, car sans plainte des citoyens, le substitut du procureur en charge du dossier ne peut ordonner une mesure d'éloignement de cette personne des environs de l'école. L'association des parents d'élèves de Thônex (APET) a elle aussi initié une pétition visant à demander l'éloignement de cette personne.

M. Guex précise que cette pétition a d'ores et déjà récolté bon nombre de signatures.

6.3.2 Parc et promenades

M. Kilcher annonce que la commune effectue actuellement quelques tests à l'arrière du cimetière en remplaçant les petits cailloux qui recouvrent le sol par du semis. Cette nouvelle méthode s'inscrit dans le cadre de la gestion différenciée qui est demandée de la part des services des parcs et promenades. Un bilan sera tiré à la fin du premier trimestre pour déterminer si la gestion différenciée continuera d'être appliquée sur le cimetière de Thônex.



6.3.3 Challenge des municipalités

M. Kilcher félicite M. Wünsche, PLR, un des jeunes nouveaux élus de Thônex, qui a gagné la médaille de tir en faisant 96 points la semaine passée lors du concours de tir. La commune de Thônex est malheureusement arrivée deuxième, mais M. Kilcher espère que son résultat sera meilleur l'année prochaine.

6.4.4 Police municipale

M. Kilcher et M. le Maire se sont réunis avec M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité, pour discuter des différentes polices municipales et d'une mutualisation des services qui pourrait être envisagée au sein des communes. Lors de cette réunion, M. Maudet a présenté l'ensemble des districts du canton dans lesquels une mutualisation serait envisageable. M. Kilcher tient à rappeler qu'en vertu d'une convention signée avec Puplinge, la police municipale thônésienne est déjà habilitée à intervenir sur le territoire de cette commune. Il se dit par conséquent ravi que Thônex soit précurseur en matière de sécurité.

7. Rapport des commissions

7.1. M. Didier Mayor, vice-président, en remplacement de M. Nicolet, président de la commission parcs, promenades, rapport de la séance du 1^{er} septembre 2015

ordre du jour :

1. état des lieux des services « espaces-verts » et « voirie »
2. surfaces d'exploitation, définition des espaces d'intervention
3. divers

M. Kilcher, conseiller administratif, souhaite la bienvenue à tous et à toutes à la première séance de cette législature.

M. Fortuna chapeaute les services et M. Oliveira s'occupe des liens avec leurs responsables MM. Audemars et Debons qui sont au service de la commune depuis de nombreuses années. M. de Oliveira présente l'organigramme de son service et du fonctionnement.

M. Debons répond aux questions des commissaires qui s'interrogent sur les routes et voiries, le cimetière, la levée des poubelles sur la commune, le nettoyage des routes et de certains chemins privés, les installations des décors de Noël, le nettoyage des déchetteries.

M. Debons répond également aux questions portant sur les espaces verts. Les horticulteurs entretiennent les parcs et les massifs du patrimoine forestier et assurent la production de 90 % des plants de bonne qualité sur une surface de 71'000 m².

Les deux services assurent également un service d'hiver qui consiste à déneiger et à saler les routes et les trottoirs communaux et les chemins privés (ce service est offert aux communiens).



Discussion

A la question d'un des commissaires, qui croit savoir qu'un employé était auparavant responsable du cimetière, M. Oliveira répond par l'affirmative.

Un des commissaires estime que l'accès aux tombes n'est pas facile et que leur entretien laisse à désirer.

Le conseiller administratif fait remarquer que ce point a été relevé lors de la planification de ce semestre. Certains points doivent être améliorés. Le débat reprendra lors de la commission du 2 décembre.

A la question d'un des commissaires, qui demande si l'entretien des chemins privés est lié à des servitudes, M. Oliveira répond que certains chemins privés sont empruntés par des écoliers. La commune doit donc les entretenir.

Pour répondre à l'un des commissaires, qui s'interroge sur le chemin de la promenade des Oiseaux, M. Fortuna répond que la commune a été interpellée par la régie et a ressorti la convention qui date de la construction de Marcelly. On devra réactiver l'entretien.

A la question d'un des commissaires, qui souhaite savoir si le restaurateur de la salle communale doit entretenir le pourtour du restaurant, notamment la terrasse et les arbres, M. Debons répond que la terrasse n'a jamais été entretenue.

Un des commissaires estime qu'il n'est pas simple pour la commune de gérer cette situation. Comment cela se passe-t-il lors de disputes entre le privé et le publique ?

M. Fortuna répond que certains privés souhaitent céder le chemin à la commune pour qu'elle l'entretienne. D'une manière générale, il est traité au niveau du PLO.

Un des commissaires souhaite savoir si, après les travaux à Adrien-Jeandin, la commune plantera des végétaux plus faciles à entretenir que les petits rosiers. Il demande qui se charge de nettoyer les tags sur les propriétés privées à Sous-Moulin, sur une route cantonale et à la mini-déchetterie.

M. Audemars répond qu'une banquette est prévue à Adrien-Jeandin.

Le conseiller administratif précise qu'il est possible de contracter une assurance privée pour les dégâts.

M. Debons ajoute que les conteneurs de la déchetterie sont lavés deux à trois fois par année.

Le conseiller administratif souligne que les bennes de récupération des habits n'appartiennent pas à la commune.

Un des commissaires demande s'il existe des peintures anti tag pour les bennes.

M. Fortuna répond que le nettoyage se fait sur les bâtiments, car le coût est trop élevé pour les bennes.

A la question d'un des commissaires, qui demande si le service des espaces verts a un bûcheron à son service, M. Fortuna répond qu'un des horticulteurs est formé pour apporter des soins aux arbres.

Le conseiller administratif regrette qu'une des platanes ait été perdu lors de l'orage.



M. Oliveira annonce qu'un mandataire de la commune mènera une étude sur tous les arbres.

Le conseiller administratif s'interroge sur l'utilisation de certains herbicides dans la commune.

M. Audemars répond que les herbicides sont interdits en raison du danger de ruissellement.

A la question d'un des commissaires, qui s'interroge sur le dessalage des routes en hiver (il existe deux types de sel dont l'un est très nocif), il lui est répondu que des bidons de sel bio, bien plus chers, ont été achetés.

Divers

Pour répondre à l'un des commissaires, qui demande s'il est possible d'enterrer les deux bennes à une profondeur de cinquante centimètres pour faciliter le déchargement des déchets, le conseiller administratif informe qu'une visite est prévue ce semestre dans le cadre du réaménagement de la mairie. Une déchetterie ensevelie est envisagée derrière la salle Valencien.

A la question d'un des commissaires, qui demande s'il serait envisageable d'acquérir un broyeur pour le site des voiries, il lui est répondu que les branches doivent avoir une taille de 80 centimètres.

Un des commissaires s'interroge sur le système de vidéo surveillance au chemin de la Mousse.

Le conseiller administratif répond que le suivi technique est assuré par la police.

Le conseiller administratif prend note de la remarque d'un des commissaires, qui fait savoir que dans le canton de Vaud, les coûts occasionnés par les dépôts sauvages seront repris sur le décompte de chauffage. Ce système semble fonctionner.

Un des commissaires fait remarque que des personnes ont versé un liquide allume feu lors de l'inauguration du barbecue du Cycle du Foron.

La séance est levée à 19 h 50.

Mayor Didier, Vice-président

M. le Président fait remarque que les séances sont confidentielles et que le nom des commissaires ne doit pas être mentionné. Il remercie d'avance les élus de ne donner que les conclusions lors de la lecture du rapport.

7.2. Mme Fidelina Gomes Dias, vice-présidente en remplacement de M. Hans Rudolf Roth, président du cm et de la commission relative aux Communaux d'Ambilly, rapport de la séance du 3 septembre 2015 :

ordre du jour :

1. présentation du dossier des logements d'utilité publique (LUP)
2. espaces publics, présentation des travaux en cours en présence des membres de la fondation pour le logement de la commune de Thônex ainsi que de représentants de l'état.
3. Divers



La Commission des Communaux d'Ambilly s'est réunie le 3 septembre 2015 en présence de MM. Philippe Decrey, maire, Marc Kilcher et Pascal Uehlinger, conseillers administratifs, ainsi que de 17 personnes représentant l'Etat de Genève et les nombreux mandataires.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont assisté à une présentation des logements d'utilité publique (LUP) par le bureau Jaccaud Spicher. Une découpe du bâtiment démontre que les architectes visent à générer des situations d'angle pour donner aux logements une double orientation et une grande ouverture sur le paysage. Ils proposent des espaces de cours sur lesquels les appartements s'ouvrent et permettent ainsi de retrouver à l'intérieur du bâtiment des espaces de communauté, de rencontre et de circulation. Des espaces de sociabilité prévus du côté du jardin donneront sur le bureau paysage du village de Choulex.

La commune devra décider ultérieurement si sa capacité financière lui permettra de se porter acquéreur de ces LUP.

Sous point 2) à l'ordre du jour, les commissaires ont assisté à plusieurs présentations relatives aux espaces publics. Le bureau Bassicarella Architectes enchaîne en expliquant son rôle dans la création mixte de bâtiments qui contiennent non seulement des LUP mais aussi des locaux administratifs et des commerces. L'ensemble dispose d'une centaine de places de stationnement en sous-sol (1,3 places par appartement). Aucun accès direct aux appartements n'est prévu afin de faciliter les rencontres entre habitants.

M. Marcellin Barthassat du bureau ar-ter enchaîne en expliquant que le projet est le fruit d'un travail collectif entre l'atelier ar-ter, le bureau EDMS, CITEC, Radiance 35 et Viridis et donne un rapide aperçu historique depuis 2004 jusqu'à l'adoption du PLQ en 2011. Il se focalise sur le mail central d'une longueur de 1 km et sa réduction à 34 mètres de large (initialement 42 mètres) afin de ne pas favoriser le trafic de transit. Les commissaires se rendent compte que la piste cyclable est interrompue à chaque arrêt de bus sur 80 mètres et que la longueur du dernier arrêt du côté de la route de Mon-Idee est de 130 mètre, afin que le bus puisse rebrousser chemin.

Le bureau Citec enchaîne en entrant plus en détail sur les problèmes de mobilité, ce qui soulève de nombreuses questions auxquelles les mandataires tentent de répondre dans la mesure du possible.

Pour terminer, le bureau Radiance 35 présente son concept d'éclairage (100 % LED) qui vise à améliorer le confort et la sécurité des habitants du quartier.

M. Ioannides du Comptoir Immobilier explique que l'Etat, les communes et les investisseurs privés ont élaboré un mandat tripartite, car ces trois propriétaires de terrain se sont aperçus qu'ils devaient concevoir ensemble l'espace public des Communaux d'Ambilly. Dans le cadre de la convention relative au financement des espaces publics, il a été jugé pertinent de déléguer la poursuite du projet jusqu'à l'élaboration du devis général et l'obtention de l'autorisation de construire aux mandataires qui travaillaient déjà sur les pièces urbaines. Les mandataires traitent également les conventions bilatérales liées aux emprises sur les propriétés avoisinantes. Il leur appartient de trouver le meilleur dénominateur commun entre toutes les préoccupations des conseillers municipaux.

Au nom du Conseil administratif, M. Decrey remercie les mandataires pour leur travail. Il remarque que de grands progrès ont été accomplis en matière de mobilité, bien que l'aménagement du mail central suscite toujours la controverse. Le président libère les mandataires et procède aux votes suivants :



- Les commissaires approuvent à l'unanimité la qualité des LUP telle que présentée par les mandataires.
- Les commissaires approuvent à l'unanimité le concept de l'éclairage public tel qu'il a été présenté.
- A l'unanimité, les commissaires donnent mission au Conseil administratif de poursuivre les négociations avec les mandataires en mettant l'accent sur la mobilité.

3. Divers

- 3.1 Un commissaire se dit ravi qu'une information sera faite sur les mesures d'accompagnement à la prochaine commission de la circulation.
- 3.2 Un commissaire s'interroge sur la fiabilité du système TOSA (bus avec batteries) en cas de circulation bloquée.

La séance est levée à 21 h 40.

7.3. M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments, rapport de la séance du 8 septembre 2015 :

ordre du jour :

1. présentation du programme de réaménagement et projet de rénovation des anciens locaux du crédit suisse sis au 91, rue de Genève, en présence de M. Olivier Favre, architecte

La commission s'est réunie en présence de Pascal Uehlinger, conseiller administratif, et de M. François Fortuna, secrétaire général adjoint. Le premier point à l'ordre du jour a été traité en présence de M. Olivier Favre, architecte du bureau Mentha & Rosset, mandaté pour le projet de rénovation des locaux du Crédit Suisse acquis par la commune et destinés à la fois à la police municipale et à la police cantonale. Après la présentation de M. Favre, une riche discussion s'est engagée portant notamment sur la protection des locaux face au risque sécuritaire ainsi que sur leur aménagement à la lumière des affectations prévues, des futures collaborations entre police municipale et cantonale, voire avec les polices municipales des communes voisines du secteur d'Arve-et-Lac. Lors de la mise au vote, la poursuite du projet tel que présenté a été acceptée à l'unanimité.

Pour le point 2 de l'ordre du jour, qui portait sur les travaux forestiers en lisière du Foron, M. Singh interviendra sous le point 16 de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Sous les points divers, il a été question du délai d'intervention des pompiers lors de la crue du Foron ainsi que du retard pris par le projet du nouveau bâtiment municipal à l'avenue de Tronchet. Etant donné qu'il s'agissait de la première réunion de la commission de ce quinquennat municipal, il n'y avait pas de procès-verbal à approuver. La commission a été levée à 19 h 43.

7.4. M. Stephen Knörr en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, présidente de la commission de la circulation, transports, rapport de la séance du 15 septembre 2015 :

ordre du jour :

1. mesures de circulation dans le périmètre MICA, rappel du contexte général
2. projet de mise en sens unique, ch. de la Mousse et route de Jussy, en présence de MM. Widmer et Orvain, DGT, ainsi que M. Gorce, DGGC
3. divers



La commission de la Circulation et transports s'est réunie le 15 septembre 2015 en la présence du responsable du dicastère, Monsieur Philippe Decrey, maire, de MM. François Fortuna, secrétaire général adjoint, et Victor de Oliveira, ingénieur civil responsable des services routes et espaces verts.

Etaient également présents MM. Widmer et Orvain de la Direction général des transports et M. Gorce de la Direction générale du génie civil.

Sous le point 1 de l'ordre du jour figure le contexte général des mesures de circulation dans le périmètre Mica. Monsieur Widmer de la DGT explique que la future hiérarchie du réseau routier et précise quels ronds-points seront remplacés par des feux lumineux. Le choix d'installer des feux lumineux a été privilégié, car ces derniers permettent de « gérer » les flots de véhicules alors que les ronds-points ne favorisent que le sens principal de circulation.

Sous le point 2 de l'ordre du jour figure la mise en sens unique du chemin de la Mousse entre la route de Jussy et le chemin de la Gravière dans le sens Thônex/Chêne-Bourg et la mise en sens unique de la route de Jussy entre le carrefour Peillonnex /Gravière et l'avenue Tronchet dans le sens Chêne-Bourg / Thônex. L'avantage est de permettre la création de voies de bus sans emprises supplémentaires.

Au vote, cette mesure a été acceptée par six oui et une abstention.

Dans le point 3, divers, M. Decrey informe que les premières propositions présentées pour le rebroussement des véhicules TPG au moyen d'une boucle sur la parcelle A 5 de Mica ne sont pas satisfaisantes. Un plan d'impact a été exigé.

Un commissaire apprécie que les mesures d'accompagnement de la circulation autour de Mica soient à nouveau traitées par la commission de circulation. Un autre s'inquiète du retard pris par la piste cyclable de l'avenue Adrien-Jeandin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

7.5. M. Andrew Arpidone, président de la commission sociale, rapport de la séance du 22 septembre 2015

ordre du jour :

1. travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et correspondants de nuit, propositions du conseil administratif, en présence de Mme Sandrine Fague du service social communal
2. divers

Au point 1) de l'ordre du jour, le Conseil administratif a fait le point sur la situation des correspondants de nuit ainsi que sur les travailleurs sociaux hors-murs. La convention liant à la FASE sera résiliée dès l'exercice 2017. Une demande est faite à la commission de passer les correspondants de nuit de 5 postes à 75 %, situation prévalant à ce jour, à 6 postes à 80 %. Cette demande est acceptée par 7 oui et 3 abstentions.

Au point 2) de l'ordre du jour, les divers, le président rappelle que la deuxième séance d'attribution aura lieu le 6 octobre à 18 h à la salle Louis-Valencien.

7.6. M. Philippe Calame, président de la commission des finances, rapport de la séance du 17 septembre 2015 :

ordre du jour :

Les points 1 à 4 seront lus sous les points 14, 15, 16 et 17 de ce soir

5. présentation de la plaquette « concept financiers communaux » par M. Zeder du service de comptabilité



M. Calame explique que les points 1 à 4 de l'ordre du jour seront abordés sous les points 13 à 16 de la présente séance. Le point 5 de l'ordre du jour de la Commission des finances ne nécessite pas la lecture d'un rapport.

8. Pétitions

8.1. Déposée par les verts genevois et le parti socialiste Trois-Chêne, intitulée : « Pour une bibliothèque des Trois-Chêne ». (RM-15-01)

Texte de la pétition

A l'attention des Conseils municipaux de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Thônex et du Comité de coordination culturel chénois (4C, organe composé de 9 élus des trois communes).

Notre territoire d'un peu plus de 30'000 habitants (32'615 hab. en 2013), avec ses écoles, ses entreprises, sa vie locale, culturelle et sociale, ne dispose pas de bibliothèque.

La bibliothèque-médiathèque est pourtant un lieu à la fois culturel, éducatif, et aussi social :

- elle permet de favoriser la lecture chez les jeunes, et de soutenir ainsi le travail de l'école, comme celui des parents pour développer une compétence essentielle
- elle donne accès au monde et à la culture, à chacune et à chacun quels que soient leurs moyens financiers
- elle est un lieu de rencontre pour sortir de l'isolement, on peut s'y rendre après l'école et elle favorise aussi l'intégration.

*Unissons les moyens de nos trois communes
autour de la création de la Bibliothèque des 3 Chêne
qui rassemble nos habitants dans un lieu de culture vivant et permanent*

Les personnes qui signent cette pétition demandent aux conseils municipaux des communes de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Thônex d'étudier la possibilité de créer ensemble une bibliothèque sur le territoire des Trois-Chêne, destinée à l'ensemble de leurs habitants, ainsi qu'à ceux des communes avoisinantes.

Merci de renvoyer cette pétition munie d'une ou de plusieurs signatures à Mme Christine Serdaly route de Florissant 210, 1239 Conches, jusqu'au 31 janvier 2015.

M. le Président souligne que la pétition a récolté 60 signatures à Thônex, 139 dans les communes des Trois-Chênes, 47 dans les autres communes genevoises, 12 dans les autres cantons, 11 en France et 2 signatures illisibles. Il annonce que le bureau dans sa séance du 21 septembre 2015 a préavisé, à la majorité, au classement de cette pétition. M. le Président ouvre la discussion.

M. Arpidone donne lecture de la prise de position de l'Entente thônésienne :

Tout comme en séance du bureau, l'entente demande le classement de cette pétition. Les raisons sont multiples, tant sur la forme que sur le fonds.



La forme tout d'abord : nous nous interrogeons sur le nombre de signatures récoltées. 60 sur la commune, et 271 au total, soit respectivement 0.45 % des thônésiens et 0.83 % des chénois. Si on part du principe que cette pétition électoraliste était signée au moins par les 12 candidats des deux listes dépositaires de ce texte, et sans doute par quelques membres de leurs familles, on peut allégrement prétendre que les pétitionnaires ne se sont pas foulés soit n'ont pas du tout convaincu en-dehors de leur sérail politique.

Sur le fonds ensuite : nous rappelons que la commune est au bénéfice d'un partenariat avec la bibliothèque de Gaillard située à une cinquantaine de mètres de la frontière et que la bibliothèque de la Cité n'est distante que de cinq kilomètres qui plus est peuvent entièrement être parcourus avec le tram 12. Nous rappelons également au passage l'existence du bibli-o-bus dont le succès n'est plus à démentir. Est-ce donc le moment, alors que la commune va devoir faire face prochainement à des investissements à hauteur d'une centaine de millions, soit à peu près deux ans et demi du budget de fonctionnement, et qu'elle parvient in extremis par le biais et de pirouettes et d'artifices comptables à boucler le budget 2016 sur un équilibre précaire, de procéder à de telles dépenses ?

Nous rappelons qu'en sus de l'investissement de base, une bibliothèque coûte cher en fonctionnement. Un poste de bibliothécaire à l'Etat de Genève se situe en classe 15, soit un salaire d'à peu près CHF 100'000.- pour un niveau 10. Un poste d'assistant étant quant à lui situé en classe 9, soit un salaire d'à peu près 80'000.- en niveau 10. Rien qu'en frais de fonctionnement, vous imaginez qu'un coût global de CHF 500'000.- constitue un minimum et il n'est pas du tout certain que les deux autres communes acceptent une simple division des coûts par trois. Pour toutes ces raisons, et d'autres encore dont il serait trop long et fastidieux de faire l'inventaire ce soir, nous vous recommandons de bien vouloir également voter pour le classement de cette pétition. Nous ne sommes pas contre la culture, bien au contraire, nous devons toutefois nous montrer responsables quant à l'utilisation des deniers publics. Dans le cas qui nous intéresse ce soir, cette demande nous paraît déraisonnable.

En guise de réponse, M. Rufener donne lecture de sa prise de position :

Le bureau suggère le classement de cette pétition pour la simple et mauvaise raison qu'il n'y a pas suffisamment de signatures à son goût. Pourtant, près de 300 signatures, ce n'est pas non plus insignifiant. Et surtout : ce n'est évidemment pas comme cela qu'il faut réfléchir, le nombre de signatures s'expliquant davantage par l'énergie engagée par ses initiants à en récolter que par les positions effectives de la population. Il faut au contraire réfléchir sur son contenu, qui doit attirer *toute* notre attention. Force est de constater un manque flagrant d'offre de bibliothèque dans un bassin population de près de 35'000 habitants sans inclure les communes avoisinantes qui brillent elles aussi par leur absence de médiathèques. Quelle est la situation à l'heure actuelle ? Le choix pour nos concitoyens entre un abonnement payant à la bibliothèque de Gaillard ouverte quelques 14 heures 30 par semaine – l'équivalent de même pas deux jours ouvrables -, et ne disposant que de peu de places de travail, expliquant pourquoi aucun thônésien n'y va. Ou alors il y a le bibli-o-bus, présent, quant à lui, 3 heures par semaine sur le territoire communal et dont l'offre d'ouvrages et de places de travail est très faible voire inexistant. Ceci explique pourquoi nos concitoyens s'entassent dans les bibliothèques surchargées de la Ville de Genève ce qui est peu responsable, étant donné que ces dernières sont intégralement payées par une autre commune.



Une bibliothèque n'est pas un simple stock de bouquins. C'est avant tout un lieu de culture et d'éducation qui poursuit plusieurs buts : offrir des conditions d'études dignes pour les étudiants, mettre à disposition de nos concitoyens un lieu de rencontre, de découverte et de culture. Lorsqu'une proposition plus que sensée nous est présentée, la moindre des choses est de s'y intéresser. Qu'est-ce que demande cette pétition ? Tout simplement d'étudier la faisabilité de ce projet en coopération avec nos voisins des Trois-Chêne ! Cela aurait déjà dû avoir été fait depuis longtemps, et des concitoyens nous le rappellent ici ; c'est de notre devoir en tant que politiciens d'au moins procéder à leur audition.

Par conséquent, je vous enjoins, M. le Président, à soumettre au vote l'alternative « renvoi en commission culture, loisirs et jumelage », et je vous invite, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à soutenir ladite alternative.

M. le Président passe la parole à M. Uehlinger.

M. Uehlinger s'est renseigné sur le coût de fonctionnement d'une bibliothèque. Entre 2014 et 2015, celle de Versoix dont la surface était d'environ 150 mètres carrés a coûté CHF 286'000.- en charges salariales, CHF 38'500.- en loyer, CHF 65'000.- en autres charges. Les recettes n'ont rapporté que CHF 6'000.-. La nouvelle bibliothèque qui a ouvert en 2015 d'une surface plus importante (500 mètres carrés) a coûté CHF 421'000.- en charges salariales, 0.- en loyer (ce montant doit encore être déterminé), CHF 65'000.- en autres charges. Les recettes restent inchangées à CHF 6'000.-. M. Uehlinger estime que velléité de construction de bibliothèque est inutile, car les trois communes font face à des difficultés financières et ne voteront pas en faveur de ce projet. Enfin, il ne se dit pas convaincu par les propos de M. Rufener, car ses enfants empruntent régulièrement des livres au bibli-o-bus.

M. Knörr se tourne vers les pétitionnaires. Quelle quantité d'ouvrages la nouvelle bibliothèque nécessitera-t-elle pour répondre à la demande si les commissaires votent en faveur de ce projet ?

M. le Président prend note de la question de M. Knörr.

Mme Macchiavelli fait remarquer que les quatre tournées de biblio-o-bus ne fournissent pas la même qualité de prestation qu'une bibliothèque. De plus, une bibliothèque rassemble des lecteurs de différentes générations, crée une diversité interculturelle, et permet aux citoyens de s'informer et de se cultiver. Il est donc vital dans l'intérêt de notre démocratie que tout un chacun puisse se rendre dans une bibliothèque, non pas dans une commune avoisinante comme Chêne-Bourg, mais dans un lieu proche de chez eux. Mme Macchiavelli estime que la pétition doit donc être renvoyée en commission, même si les autres communes n'entrent pas en matière.

M. Calame souligne que la bibliothèque de Lancy, qui est ouverte 25 heures par semaine, coûte CHF 20'023'857.- par année à la commune. Elle emploie 6 personnes et demi à plein temps pour gérer une collection de 30.000 ouvrages pour adultes et enfants, soit un coût de personnel de plus de CHF 700'000.-. M. Calame précise ensuite à l'intention des pétitionnaires que les cinq bibliothèques de cycles et de collèges sur le territoire des communes chénoises regroupent à elles seules plus de 100'000 ouvrages auxquels les jeunes ont accès 10 mois par année.



M. Calame doute par conséquent que les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Gaillard puissent être élargis à un coût raisonnable. Celle de Bernex, qui a été ouverte en cours d'année, nécessite un budget annuel de CHF 600'000.- pour ouvrir 9 heures par semaine.

M. Rufener souligne que les débats portant sur le financement des bibliothèques ne doivent pas avoir lieu en conseil municipal mais en commission. Le but des présentes discussions est de déterminer si la pétition doit être classée ou non, ou de proposer d'autres alternatives, par exemple une coopération avec des communes autres que celles des Trois-Chênes. Ensuite, M. Rufener souhaite revenir sur les accusations d'électorisme en rappelant que cette pétition a été lancée bien avant le début de la campagne électorale et déposée après. Il réitère son souhait de voir ce projet renvoyé en commission culture, loisirs, jumelage pour examen.

Mme Macchiavelli fait savoir que la bibliothèque de Châtelaine emploie deux personnes dont le salaire est de CHF 6'000.-. Leur collaborateur, lui, reçoit CHF 4'000.-. Autrement dit, ces chiffres ne sont aucunement comparables à ceux mentionnés par M. Calame.

M. Uehlinger estime que ce résumé est bien trop sommaire, car il ne tient pas compte des charges parmi lesquelles figurent le loyer, les coûts de fonctionnement, l'électricité. Les chiffres mentionnés par lui-même et M. Calame apparaissent dans les budgets des communes en question.

M. le Président rappelle que la Gauche sociale propose de renvoyer la pétition en commission et procède au vote.

r é s o l u t i o n

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée en juin 2015 par les verts genevois et le parti socialiste Trois-Chêne, ayant comme intitulé : « *Pour une bibliothèque des Trois-Chêne* »,
- Attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 21 septembre 2015 de classer cette pétition,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De confirmer la décision du bureau du 21 septembre 2015 et de conclure au classement de cette pétition.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.



Au vote :

- *Le classement de la pétition est accepté* par 16 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, soit à la majorité.

8.2. Déposée par le collectif nocturne, intitulée :

« Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » (RM-15-02)

Texte de la pétition

Nous, signataires, défendons une certaine vision de la vie nocturne genevoise : en favorisant la sociabilité, la créativité culturelle, la responsabilisation des jeunes et la prévention, la diversité des lieux qui font la vie nocturne offre un cadre approprié à la culture de la nuit et à son apprentissage.

Or, l'action politique actuelle qui entend régler les problèmes nocturnes principalement par la répression et les interdictions s'oppose à une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. De plus, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes à Genève ; il faut plus de lieux adaptés aux besoins nocturnes de la jeunesse, notamment en matière d'offre culturelle.

Constatant :

- que la situation actuelle incite les jeunes à adopter de nouvelles pratiques festives en marge des lieux adaptés ;
- qu'il y a une diminution voire une disparition de lieux ouverts aux 16-18 ans ;
- que la qualité des prestations est en baisse ;
- que le manque de diversité met à mal la créativité et le renouvellement culturel.

Nous demandons :

- l'ouverture des bars non-soumise à autorisation jusqu'à deux heures ;
- d'empêcher de pratiquer des interdictions d'accès aux établissements plus restrictives que la loi ;
- une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier ;
- la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains.

M. le Président informe que le bureau dans sa séance du 21 septembre 2015 a préavisé, à la majorité, au classement de cette pétition. Il ouvre la discussion.

M. Singh formule les remarques suivantes au nom des groupes Démocrates-Chrétiens et Libéral-Radical :

Nous sommes soit jeunes, soit l'avons été. Et c'est donc forcément avec sympathie et bienveillance que nous avons pris connaissance de cette pétition pour une vie nocturne, riche, vivante et diversifiée, adressée parmi d'autres destinataires, au bureau du conseil municipal de Thônex. Or même si Thônex n'est pas le premier choix des jeunes en tant que lieu de rencontre nocturne, ce serait plutôt le centre-ville, nous savons que les salles communales dont fait partie d'ailleurs la Maison des questions sont depuis fort longtemps mises gratuitement à disposition des associations à but non lucratives.



Il suffit de s'adresser à la mairie, que les jeunes en profitent pleinement. Les autres demandes concernant les horaires d'établissement publics et leurs conditions d'accès aux mineurs sont de la compétence du canton.

S'il s'agit de modifier les lois existantes ou d'en faire voter des nouvelles, c'est au Grand conseil qu'il faut s'adresser. S'il s'agit d'en assouplir l'application, c'est du ressort du Conseil d'Etat. Ces instances ont déjà reçu la pétition. J'inviterais toutefois le collectif à revoir sa copie, à se faire mieux conseiller par les étudiants en droit parmi ses rangs, à récolter considérablement plus de signatures, à être beaucoup plus précis dans ses demandes, et enfin de s'adresser de manière ciblée au bon endroit. M'adressant maintenant à mes collègues du conseil municipal, je ne vois malheureusement pas de quelle manière concrète nous pourrions répondre à cette pétition et vous propose de la classer sans suite tout en souhaitant bonne chance au collectif dans la poursuite de ses démarches.

M. Rufener souhaite revenir sur deux éléments dont M. Singh a fait mention. Tout d'abord, même si Thônex n'est pas un centre principal de vie nocturne, les communes périurbaines doivent aussi être sensibilisées à la thématique. C'est pour cette raison que l'ensemble des associations du collectif a décidé de prendre position en leur envoyant cette pétition. En ce qui concerne le transfert de compétences du canton aux communes, M. Rufener concède que la remarque de M. Singh est fondée. Il n'empêche que le canton a déjà pris acte des demandes des pétitionnaires et en a réalisé certaines. Par ailleurs, le collectif a précisé dans la lettre accompagnant la pétition que le point 3 doit spécifiquement être traité par les communes, ce que M. Singh aurait pu préciser.

M. Rufener donne ensuite lecture de sa prise de position :

C'est du jamais vu dans ce parlement : une pétition nous est adressée par 2326 signataires et 35 associations de jeunes, parmi lesquelles plusieurs ont leur siège à Thônex ; on peut en particulier penser au Parlement des Jeunes Chênois. Ce vaste mouvement regroupé sous la longue bannière de « collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » nous rappelle le mande global d'offre nocturne pour nos jeunes et se mobiliser pour une réelle politique de la nuit à tous les niveaux et avec des propositions réfléchies, cohérentes et complètes, dont une concerne spécifiquement les communes, et je me permettrait de la lire, puisque la page numéro deux de la pétition ne nous a bizarrement pas été transmise par le secrétariat :

« Nous demandons une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier. Nous souhaitons, dans certains cas, des partenariats de mise à disposition de locaux à des associations, et dans d'autres, l'instauration de contrats jeunes permettant d'obtenir des tarifs préférentiels de location de lieux et de simplifier les démarches administratives nécessaires pour l'organisation d'un évènement. Ces mesures encourageraient l'organisation d'une manifestation par des jeunes pour des jeunes et ainsi l'auto-responsabilisation. »

Alors que le canton a d'ores et déjà traité certaines de ses revendications, et que plusieurs communes ont déjà auditionné des représentants de ce collectif – j'en sais quelque chose, étant moi-même membre du comité exécutif de ce même collectif -, le bureau nous propose une fois encore de ne même pas écouter ce que les initiants de la pétition réclament en classant cette dernière. Selon moi, c'est un manque de respect flagrant envers beaucoup de jeunes et moins jeunes dont les revendications claires et cohérentes ne sont même pas écoutées.



Au premier janvier 2016, l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi, la LRDBHD, transfère des compétences du canton aux communes dans les délivrances d'autorisations d'évènements, et il est primordial que ceux qui animent les nuits genevoises soient au minimum consultés dans le cadre de l'application future de cette loi par notre commune. Cette demande d'une meilleure exploitation des équipements actuels est d'autant plus importante pour une commune périurbaine telle que Thônex, qui vit des changements dans l'organisation des spectacles de proximité et qui verra des salles – salles des fêtes et du Bois-des-Arts – davantage disponibles.

La période est idéale, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour mener une réelle réflexion sur un cadre adéquat de la nuit, parce qu'il n'est pas acceptable que des jeunes se retrouvent dans la rue, livrés à eux-mêmes, encouragés à provoquer des nuisances et des excès par manque de vision politique de notre part.

Par voie de conséquence, je vous enjoins, Monsieur le Président, à soumettre au vote l'alternative « renvoi en commission culture, loisirs et jumelage », et je vous invite, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à soutenir ladite alternative de vote.

M. Arpidone souhaite revenir sur le point 3 de cette pétition qui porte sur une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de quartier. Son esprit est peut-être par trop cartésien, mais le mot « meilleur » lui a toujours paru difficilement quantifiable. Le taux d'utilisation de la salle des fêtes de Thônex est plus que saturé, à tel point que le prestataire Opus One, dont les concerts s'adressent particulièrement aux jeunes, peine à trouver une date de libre. Quant à la Maison de quartier, M. Arpidone estime que son comité réalise un travail remarquable et ne voit pas sous quel prétexte la commission de la culture devrait s'ingérer dans sa gestion. M. Arpidone réitère que les deux premiers points de cette pétition relèvent de la compétence du canton. Quant aux points suivants, qui sont difficilement quantifiables, Thônex n'est pas la commune qui a le plus d'efforts à faire en la matière.

M. Knörr rappelle tout d'abord que le transfert de compétences ne porte ni sur l'âge légal de la consommation de boissons alcoolisées, ni sur la présence dans les lieux où on en vend, et encore sur moins l'âge auquel les jeunes doivent rentrer chez leurs parents le soir, qui est largement en-dessous de ce qui est demandé par les pétitionnaires. M. Knörr affirme ensuite que même si les signatures ont été récoltées sur l'ensemble du canton, il s'occupera en priorité des citoyens qui n'ont pas signé et représentent la majorité de la population du canton. Enfin, M. Knörr ne peut accepter d'entendre qu'un manque de vision politique a conduit aux actes dont on est victime dans la rue, car ce sont le manque d'éducation et de savoir-vivre qui en sont la cause.

M. Noël espère que cette soirée ne sera pas celle des exécutions de pétitions. Jusqu'à présent, les commissaires ont formulé des arguments d'ordre quantitatifs, invoqué le faible nombre de signataires et jugé que le contenu de la pétition ne convient pas à la commune. M. Noël, lui, demande aux conseillers municipaux si leurs compétences leur permettent d'estimer la pertinence des sujets qui leur sont proposés. En effet, le but de la séance n'est pas de donner raison ou tort à la pétition mais de déterminer si les élus jugent nécessaire de se pencher sur les activités sociales des jeunes en soirée.



Enfin, M. Noël comprend que les élus préfèrent voir les jeunes se coucher tôt pour être en forme le lendemain. Il n'empêche que certaines activités se déroulent à d'autres heures que celles dévolues au travail.

M. Uehlinger rappelle à la mémoire des participants l'initiative des socialistes visant à créer des lieux animés à Thônex qui a débouché, il y a quelques années, à la création d'une discothèque non loin du Chêne Vert. Les riverains se sont tant plaints des nuisances que ce lieu de vie nocturne a rapidement fermé ses portes. Par la suite, les socialistes ne sont plus revenus sur le sujet.

M. Uehlinger ajoute que ce sont les communiers qui appellent la police municipale (ou les correspondants de nuit) dès qu'un bar ou un restaurant engendre trop de nuisances sonores. Il conclut en affirmant que Thônex ne devrait pas réitérer l'expérience des activités nocturnes, car la commune en a déjà fait l'expérience.

En tant que parent, M. Stark souhaite que ses enfants, dont il assure la responsabilité, retournent à la maison avant minuit. Il se dit donc défavorable à une ouverture des bars jusqu'à deux heures du matin.

M. Rufener rappelle que les points 1, 2 et 4 de la pétition relèvent de la compétence cantonale et réitère qu'il aurait été utile de lire la lettre d'accompagnement pour préciser que seul le point 3 doit être abordé en conseil municipal, comme l'a demandé le comité exécutif du collectif. Pour répondre à M. Stark, M. Rufener indique que la proposition a d'ores et déjà été acceptée par le Grand Conseil. Il rappelle à l'intention de M. Uehlinger que la vie nocturne est une problématique très complexe qui mérite d'être étudiée sous différents angles. Afin de résoudre la situation qui prévaut, il est vital d'établir un cadre cohérent et de réfléchir aux emplacements qui pourraient se révéler adéquats aux lieux de vie nocturne. Enfin, M. Rufener salue le travail effectué par les 35 associations de jeunes dont plusieurs se situent sur la commune de Thônex.

M. Stark s'interroge sur l'âge des membres de ces associations. A titre personnel, il estime que ces jeunes qui sont étudiants ou apprentis ont d'autres préoccupations que d'aller faire la fête jusqu'à une heure tardive.

En réponse à M. Stark, M. Noël fait remarquer que la séance du conseil municipal se finira vraisemblablement tard et que cela n'empêchera pas les élus de se lever tôt le lendemain matin.

M. le Président procède au vote du renvoi en commission.

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,



- vu la pétition déposée au mois de juillet 2015 par le collectif nocturne, ayant comme intitulé : « pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »,
- attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 21 septembre 2015 et de renvoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif/classer cette pétition,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De confirmer la décision du bureau du 21 septembre 2015 et de conclure au classement de cette pétition.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

Au vote :

- *Le classement de la pétition est accepté par 13 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, soit à la majorité.*

9. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations en 2016. (DA-15-12)

M. Philippe Decrey, maire, rappelle que les partis ont déjà discuté en interne de la désignation des présidents, vice-présidents et suppléants et, n'ayant rien à ajouter, cède la parole à M. le Président.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président cède la parole à M. Noël, troisième vice-président du bureau, afin qu'il donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. d'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2016 qui se présente comme suit : (voir annexe).

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité,*



10. Nomination de 6 membres à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (DM-15-09)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, rappelle que le règlement prévoit un représentant par parti au sein de la fondation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe la parole à M. Arpidone, premier vice-secrétaire du bureau, pour donner lecture du projet de délibération.

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adoptés par le conseil de fondation le 7 septembre 2009,
- vu l'article 11 des statuts susmentionnés,
- attendu que le conseil municipal doit élire autant de membres qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit six membres pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. de nommer :

- M. Hans Rudolf Roth, pour le PLR (libéral-radical)
- Mme Jacqueline Tomasini, pour le PDC (démocrate-chrétien)
- Mme Katia Dietrich, pour les VI-VE (vivre à Thônex les verts)
- Mme Fidelina Gomes Dias, pour la GS (gauche sociale)
- Mme Katia Gregori, pour le MCG (mouvement citoyen genevois)
- Mme Marina Casabella Perez, pour l'UDC (union démocratique du centre)

pour siéger au conseil de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.*



11. Délégation de compétences au conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes. (DA-15-13)

M. Philippe Decrey, maire, passe la parole à M. Uehlinger pour donner des précisions sur cette délibération.

M. Uehlinger explique que ce point de l'ordre du jour n'est qu'une formalité, car les conseillers administratifs signent trois à quatre actes authentiques par année.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne la parole à M. Stark pour lecture du projet de délibération.

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. De charger le conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.



2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

au vote

– *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.*

12. Projet de résolution relatif à la modification du plan localisé de quartier n°29684-537, situé à l'avenue de Thônex à la hauteur du chemin de Clair-Val. (RA-15-02)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement, développement durable et agenda 21 explique que le PLQ de Clair-Val, qui est entré en force au mois d'août 2009, connaîtra quelques légères modifications pour deux raisons. Premièrement, cette modification a l'avantage d'ajouter un étage au PLQ qui sera réalisé, ce qui suit les recommandations du Conseil fédéral visant à ne pas gaspiller des surfaces constructibles. Deuxièmement, elle permettra de sécuriser la bande cyclable au giratoire qui se trouve à l'intersection des avenues de Thônex, d'Adrien-Jeandin et du Petit-Senn, car les vélos empruntent actuellement le trottoir pour se mettre à l'abri du trafic routier. Un accord gagnant-gagnant a donc été conclu entre l'Etat, la Fondation du logement, qui peuvent tous deux réaliser davantage de logements, et la commune de Thônex, qui peut modifier l'assiette du giratoire grâce à un compromis auquel elle est parvenue avec l'Astural (qui se situe aujourd'hui à l'angle de ce giratoire).

M. Uehlinger précise que la procédure de modification du PLQ de Clair-Val doit se dérouler aussi vite que possible. A cet effet, elle doit être initiée par la commune selon le planning suivant. Les conseillers municipaux doivent tout d'abord se prononcer au cours de la présente séance sur une résolution, dont la somme sera prélevée sur le budget de fonctionnement, puis à une date ultérieure sur une délibération. Les membres de la commission de l'Urbanisme recevront une présentation au sujet de cette modification de PLQ lors de la prochaine séance et devront émettre un préavis en aval de l'enquête publique, autrement dit entre le mois de décembre 2015 et février 2016.

M. Uehlinger ajoute qu'une information publique a été organisée dans l'urgence pour informer les voisins qui se sont déplacés en nombre à cette occasion. Les quelque 70 participants n'ont formulé aucune objection au sujet de la modification du PLQ, car leur préoccupation majeure ne portait pas sur l'étage supplémentaire prévu dans le plan localisé de quartier ou sur les travaux à l'Astural, mais sur les nouveaux logements dont ils pourraient se porter acquéreur dans cette zone. Le Canton et la Fondation du logement ayant donné leur aval, M. Uehlinger s'engage à aller de l'avant dans la réalisation de ce projet et à donner davantage d'explications au sujet de cette résolution dans un futur très proche.

M. le Président rappelle que les commissaires doivent tout d'abord se prononcer sur une entrée en matière puis sur une discussion immédiate ou un renvoi en commission. M. le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.



M. Mayor fait la déclaration suivante au nom du MCG :

Le groupe MCG accepte le projet de résolution relatif à la modification du plan localisé de quartier numéro 29684-537 situé à l'avenue de Thônex, à la hauteur du chemin de Clair-Val. Construire un étage supplémentaire sera largement justifié vu le manque de logements. Autant le faire maintenant que dans 10 ans.

Le PLQ numéro 29684 passerait d'une densité de 1.0 + 10 % soit 1.1.

Le PLQ numéro 30019 permettra une densité d'environ 1.55.

M. le Président procède au vote portant sur l'entrée en matière et la discussion immédiate.

aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée par 21 voix pour et 3 abstentions*

La discussion immédiate étant acceptée, M. le Président ouvre la discussion.

M. Calame fait la déclaration suivante au nom des groupes PDC et PLR :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

A une époque où se loger reste toujours problématique malgré un nombre d'autorisations de construire en hausse, gaspiller le territoire au centre des espaces actuellement déjà urbanisés en ne construisant des logements qu'avec une densité moyenne à faible est aberrant.

Dans le cas du périmètre de Clair-Val, entouré des hauts immeubles du Chêne-Vert ou d'Apollo avec parfois une hauteur des bâtiments actuels de plus de 52m, limiter la hauteur des futurs bâtiments de ce PLQ à 15m de haut relève d'une incohérence crasse alors que Berne a clairement signifié au Canton de Genève qu'il ne tolérerait plus de déclassement de zones agricoles supplémentaires avant une densification importante des zones déjà bâties.

L'adaptation du PLQ actuellement en force prévoit d'ajouter un étage de plus pour arriver à la hauteur folle de ... 18m (!) mais surtout permet d'y ajouter un immeuble supplémentaire en intégrant une parcelle à l'ancien périmètre, permettant ainsi d'offrir 7.000m² de surface brute de plancher de plus, soit une augmentation de l'offre de quelque 50%.

Il est à relever que la surélévation des 3 immeubles prévus initialement permettrait de réduire de plus de 20% la charge par logement des coûts d'acquisition des terrains et anciennes maisons et ainsi de réduire le montant des futurs loyers, ce qui vous conviendrez, n'est pas un mal.

Maintenant, la problématique principale de cette proposition de modification du PLQ est l'aspect temporel, vous l'aurez bien compris, puisque la chantier de démolition des villas existantes est sur le point de se terminer et que les travaux prévus pour construire les 3 premiers immeubles, selon le PLQ en vigueur, sont prévus tout prochainement et qu'il ne faudrait pas ralentir ce chantier ou même le bloquer dans l'attente de la validation de l'étage supplémentaire. C'est pour cela que la procédure doit être rapide et efficace et que pendant l'été notre administration, la fondation du logement et leurs mandataires ont travaillé à vitesse « grand V » pour arriver tout soudainement à un projet de PLQ à soumettre à l'enquête public. Je crois que nous devons les remercier pour cette efficacité.



Afin de continuer dans le traitement sans retard de cette procédure, nous devons voter ce soir cette résolution afin de ne pas bloquer le processus garant de la future réalisation, sachant qu'en cas de retard dans cette procédure, la Fondation risque d'être contrainte de ne pas pouvoir construire le dernier étage faute de pouvoir attendre des décisions qui tarderaient à venir alors que le chantier doit s'ouvrir impérativement.

Je tiens à préciser que, de toute façon, nous devrions encore valider ou non le PLQ par une délibération formelle après l'enquête publique et qu'il s'agit ce soir de donner mission au Conseil administratif de poursuivre sans délai la procédure.

Je vous encourage donc à voter unanimement cette résolution ce soir.

Je remercie le Conseil administratif d'avoir planifié cette année encore une discussion au sein de la commission d'Urbanisme afin de ne pas retarder le processus d'approbation.

M. Noël fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et Gauche sociale :

Les groupes VI-VE et Gauche sociale soutiendront la résolution du projet de nouveau PLQ dans le quartier Clair-Val pour les raisons suivantes :

- 1) Ce projet de modification, qui va dans le sens d'une densification des constructions projetées dans le PLQ, contribue à résoudre la pénurie de logements à Genève, du moins dans le secteur de Clair-Val.*
- 2) Un accord a été trouvé avec la fondation Astural pour que celle-ci puisse développer ses activités en construisant une école et des logements.*
- 3) Ce projet permettra de favoriser l'aménagement des voies de circulation sur l'axe de l'avenue de Thônex, tout particulièrement à hauteur du carrefour avec l'avenue Adrien-Jeandin et l'avenue du Petit-Senn. Les groupes VI-VE et Gauche sociale espère que ce nouveau projet permettra d'améliorer les aspects liés à la mobilité douce et à la circulation cycliste.*

M. Noël ajoute qu'il se réjouit que la commission de l'Urbanisme puisse traiter dans les deux semaines à venir ce sujet de telle manière que le conseil municipal en soit clairement informé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à Mme Fidelina Gomes Dias, deuxième vice-présidente du bureau, pour donner lecture du projet de délibération :

- vu l'article 1, alinéa 2 de la loi sur l'extension des voies de communications et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt L 1 40) relatif à l'élaboration de projet de plan localisé de quartier par une commune et l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le plan directeur communal adopté par le conseil municipal par résolution du 3 mars 2009, approuvé par le Conseil d'Etat le 6 mai 2009 qui est en cours de modification suite à la résolution votée par le conseil municipal le 31 mars 2015,
- vu le plan localisé de quartier Clair-Val n°29684-537 situé à l'avenue de Thônex à la hauteur du chemin de Clair-Val approuvé par le conseil municipal le 3 mars 2009, qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009, qui est actuellement en vigueur,



- vu le projet de construction élaboré par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement sur le périmètre du PLQ Clair-Val n°29684-537 fondé sur ce PLQ en force, qui prévoit la réalisation de trois bâtiments A, B et C, avec des activités et du logement,
- vu la volonté de la Fondation Astural, propriétaire de la parcelle n°3980 sise à l'angle de l'avenue Adrien-Jeandin et de l'avenue de Thônex, qui est attenante au périmètre du PLQ Clair-Val de développer ses activités à vocation sociale sur sa parcelle précitée et de construire un immeuble pour y accueillir son école et des logements,
- vu les négociations menées entre la Fondation de la commune pour le logement, la commune de Thônex et la Fondation Astural pour assurer un développement harmonieux du périmètre, permettre la réalisation des immeubles projetés par la Fondation de la commune pour le logement avec un étage supplémentaire et l'école projetée par Astural, ainsi que des logements supplémentaires, en répondant aux intentions convergentes des parties et aux objectifs de densification énoncés par les autorités cantonales,
- vu le projet de nouveau plan localisé de quartier élaboré par la commune de Thônex en liaison avec le département et la commission d'urbanisme, un projet de plan localisé de quartier, dans le cadre d'un processus de concertation avec la Fondation de la commune de Thônex et la Fondation Astural daté du 22 juillet 2015,
- attendu que ce projet de nouveau plan localisé de quartier porte sur un périmètre plus large que le PLQ Clair-Val n°29684-537 puisqu'il intègre la parcelle n°3890 propriété de la Fondation Astural et qu'il prévoit de surélever les bâtiments A, B et C du PLQ en vigueur d'un étage, avec une affectation de 400m² du rez-de-chaussée de l'immeuble B pour la Fondation Astural, ainsi que l'implantation d'un bâtiment D supplémentaire (Ri + RS + 5), comprenant 1400 m² de logements et d'activités, qui sera propriété d'Astural,
- attendu que ce projet de nouveau plan localisé de quartier est parfaitement compatible avec les projets de construction élaborés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement dans la mesure où les bâtiments projetés sont d'ores et déjà conçus pour pouvoir être surélevés dans le courant de leur construction pour autant que le nouveau PLQ soit adopté par le Conseil d'Etat dans des délais ne retardant pas la réalisation de ces immeubles,
- attendu que ce projet de nouveau plan localisé de quartier doit être soumis au conseil municipal de la commune de Thônex sous forme de résolution afin de pouvoir ensuite être transmis au Conseil d'Etat, lequel, après s'être assuré qu'il répond sur le plan formel aux exigences légales, est alors tenu d'engager la procédure prévue à l'article 5 LExt, qui comprend une phase d'enquête publique et qui, à l'issue de celle-ci, sera soumis au conseil municipal par le biais d'une projet de délibération,
- vu l'exposé des motifs élaboré par l'administration communale,
- sur proposition du conseil administratif,



Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le projet de nouveau plan localisé de quartier Clair-Val annexé à la présente résolution dans sa version du 22 juillet 2015.
2. De demander au Conseil administratif de transmettre ce projet de nouveau plan localisé de quartier au Conseil d'Etat, afin qu'il initie rapidement la procédure en vue de son adoption sur la base de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités.

au vote :

- *la résolution est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.*

13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 701'208,- afin de pouvoir réaliser des amortissements complémentaires en 2015, la délibération impacte les comptes budgétaires suivants :

- 08.332, 09.332, 14.332, 21.332, 34.332 et 35.332. (DA-15-14)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, donne des explications sur cette demande de crédit budgétaire supplémentaire : il indique que la commune a eu finalement le reversement du trop-perçu par la Fondation de la petite enfance, soit d'environ CHF 704'000.-. Cette somme versée à titre exceptionnel permet de faire des amortissements à concurrence d'une somme similaire et, selon le vœu du Service comptable, d'alléger ainsi le budget de fonctionnement. En fait, cet amortissement complémentaire de CHF 701'208.- va libérer, dans le budget de fonctionnement qui sera adopté prochainement, un montant de CHF 264'704.-. M. Uehlinger engage dès lors les membres du Conseil à voter ce crédit supplémentaire.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne les conclusions du rapport de la séance du 17 septembre 2015 : la commission des finances a accepté le crédit complémentaire à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

Au nom de l'UDC, M. Stark tient à remercier chaudement l'administration de la commune d'avoir aiguillé le Conseil administratif sur la bonne voie permettant de réaliser avant terme cette myriade d'amortissements.

La parole n'étant plus demandée, M. Stark, deuxième vice-président, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la liste des dépenses d'investissement dont les annuités d'amortissement arriveront à échéance entre 2016 et 2020,
- vu l'impact financier de cette décision sur les budgets communaux de 2016 à 2020,



- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 17 septembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De procéder à un amortissement extraordinaire des frais d'aménagement des jardins familiaux situés aux Communaux d'Ambilly et dont le crédit d'engagement a été voté en 2002.
2. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 107'580,- sur la rubrique comptable 08.332.
3. De procéder à un amortissement extraordinaire des frais de mise en place d'une nouvelle signalétique sur la commune et dont le crédit d'engagement a été voté en 2006.
4. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 29'851,- sur la rubrique comptable 09.332.
5. De procéder à un amortissement extraordinaire des frais d'acquisition d'un nouveau véhicule polyvalent HEINIS/RENAULT pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex et dont le crédit d'engagement a été voté en 2007.
6. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 62'253,- sur la rubrique comptable 14.332.
7. De procéder à un amortissement extraordinaire des frais d'acquisition de la parcelle 6270 de la commune de Thônex, un terrain sur lequel a été érigé l'actuel pavillon du chemin de la Mousse, en échange des parcelles 3041 et 3043 de la commune de Thônex (ancienne villa Chennaz) et dont le crédit d'engagement a été voté en 2007.
8. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 90'653,- sur la rubrique comptable 21.332.
9. De procéder à un amortissement extraordinaire :
 - des frais d'aménagement des bureaux du Centre sportif Sous-Moulin (crédit voté en 1992) ;
 - des frais de transformation de l'appartement de fonction du Centre sportif Sous-Moulin en salles de réunion (crédit voté en 2006) ;
 - des frais de réfection de la cuisine du restaurant du Centre sportif Sous-Moulin (crédit voté en 2008).



10. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 91'274,- sur la rubrique comptable 34.332.
11. De procéder à un amortissement extraordinaire :
 - des frais de rénovation des installations techniques de la salle des fêtes (crédit voté en 2007) ;
 - des frais de rénovation de la chaufferie de la salle des fêtes (crédit voté en 1999) ;
 - des frais d'amélioration des installations de son et lumières de la salle des fêtes (crédit voté en 2008).
12. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 319'597,- sur la rubrique comptable 35.332.
13. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires totalisant CHF 701'208,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

14. Demande d'un crédit de CHF 53'000,- en vue de l'étude d'un projet d'ouvrage de rétention des eaux pour la protection du Foron en coordination avec le chantier du CEVA. (DA-15-15)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances donne des explications sur ces travaux et demande de crédit : il renvoie à l'exposé des motifs très exhaustifs dont il ne lira que deux petits paragraphes qui résumeront le vote de ce soir : « *Le PGEE de Thônex, entré en force le 15 avril 2015 par arrêté du Conseil d'Etat, prévoit dans sa fiche d'action 11.3.40 la réalisation d'un bassin de rétention des eaux en coordination avec le chantier du CEVA afin de protéger le Foron* » et, quelques paragraphes plus loin : « *Le présent crédit vise à élaborer le projet de l'ouvrage en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, le financement de la construction de ces derniers sera soumis ultérieurement au conseil municipal ; le coût de réalisation a été estimé en 2012 à CHF 1'380'000.- pour un volume de rétention de 1'000 m³* ». M. Uehlinger pense que finalement, le conseil municipal est appelé à voter un crédit d'études et il l'engage à le faire.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne les conclusions du rapport de la séance du 17 septembre 2015 :

Au préalable, M. Calame précise qu'il a signalé au Président qu'il se retirait des débats en raison d'un conflit d'intérêt. La demande de crédit a été approuvée à l'unanimité des commissaires, soit 13 voix.



au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (23 voix)*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (23 voix)*

La parole n'étant pas demandée, M. Noël, troisième vice-président, donne lecture du projet de délibération.

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),
- vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Thônex approuvé par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015 ;
- vu le crédit d'étude d'avant-projet voté par le conseil municipal en date du 15 mai 2012 ;
- vu le mandat confiée à un mandataire ;
- vu l'avant-projet élaboré par le bureau mandataire ;
- considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en coordination avec le chantier du CEVA fin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier ;
- vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière ;
- vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le conseil du FIA du 10 juillet 2015;
- vu l'exposé des motifs du service technique, comprenant un plan financier ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de la séance du 17 septembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 53'000.- destiné à l'étude d'un projet d'ouvrage de rétention des eaux pour la protection du Foron en coordination avec le chantier du CEVA.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 53'000.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 de 2017 à 2056.



4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité (M. Calame s'étant retiré de la discussion et du vote en raison d'un conflit d'intérêt)*

15. Demande d'un crédit de CHF 97'000,- en vue des travaux de réfections d'un tronçon de collecteurs à l'avenue Adrien-Jeandin. (DA-15-16)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances donne des explications sur cette demande de crédit :

Au préalable, M. Uehlinger signale qu'il a omis une information sur la demande de crédit précédente. Il la donne car elle est la même pour les deux demandes, à savoir que le coût de ces investissements est de zéro pour la commune, parce qu'ils sont intégralement remboursés par le fonds intercommunal d'assainissement.

En ce qui concerne la demande de crédit de CHF 97'000.- pour les travaux à l'avenue Adrien-Jeandin, M. Uehlinger informe qu'en fait, ils ont déjà commencé. Le collecteur a cédé et avec le ruissellement, le gravier est parti et la route s'est effondrée, laissant un trou qui pouvait être dangereux pour la collectivité publique. Le crédit demandé correspond au coût de ces travaux qui seront, tel que précisé, entièrement financés par le fonds intercommunal d'assainissement.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne les conclusions du rapport de la séance du 17 septembre 2015 : la demande de crédit a été approuvée à l'unanimité des commissaires, soit 13 voix.

au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La parole n'étant pas demandée, M. André Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération.

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),
- considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en même temps que le réaménagement de l'avenue Adrien-Jeandin afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier ;



- vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière ;
- vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA du 10 juillet 2015 ;
- vu l'exposé des motifs du service technique, comprenant un plan financier,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 17 septembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 97'000.- destiné aux travaux de remplacement d'un tronçon de collecteurs à l'avenue Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 97'000.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°71.331 de 2017 à 2056.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n°71.452.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

16. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 61'000,- pour l'entretien de la forêt longeant le Foron dans le secteur du quartier du Curé-Desclouds, rubrique 78.318. (DA-15-17)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, donne des explications sur cette demande de crédit budgétaire supplémentaire. Il annonce qu'il sera un peu moins bref sur ce point malgré le fait qu'il a déjà passé en commission. Cela fait quelques années que la commune envisage de faire un entretien de cette forêt qui se trouve sous l'égide de plusieurs régies et qui est en très mauvais état. En effet, elle s'est densifiée par le haut, ce qui ne permet plus à la lumière d'arriver au sol, celui-ci devenant complètement stérile. Afin de pouvoir « rendre » sa qualité de forêt à cette zone, il faudra procéder à de l'abattage et des arbres ont déjà été marqués par le forestier cantonal.



La commune a demandé l'autorisation à tous les propriétaires de la région qui, puisque cet entretien était sans coût pour eux, se sont montrés très coopératifs pour lui laisser le droit de le faire. Il convient de rappeler que l'entretien d'une forêt n'est pas une obligation légale et qu'effectivement, la commune aurait pu, dans le cadre de l'entretien envisagé, demander aux propriétaires de participer. Le Conseil administratif a préféré éviter de tourner en rond pendant des années. Dès le début, il avait décidé de mener ce projet au niveau de l'Agenda 21 et il a été présenté en commission par transparence. Les coupes, finalement, ne vont pas être réalisées à la scie, mais à la tronçonneuse. En revanche, l'évacuation des bois se fera à l'ancienne, avec des chevaux, ce sera un débardage qui sera présenté à une partie des écoles de la commune. Donc, le coût de cette opération au niveau des charges est de CHF 61'000.- La commune espère, si tout se passe bien, avoir CHF 15'000.- de recettes.

M. Ashwani Singh, président de la commission des travaux, bâtiments, donne les conclusions du rapport de la séance du 8 septembre 2015 :

Au cours de cette séance, M. Fortuna a présenté le plan de ce petit périmètre forestier devant faire l'objet de travaux d'entretien. La commune en est partiellement propriétaire, pour le reste, l'accord des parties relevant du domaine privé, a été obtenu. M. Uehlinger a proposé d'en faire une occasion instructive et éducative, avec la participation de la population et des enfants, lors du débardage par cheval. Le budget a été estimé à quelque CHF 60'000.-, moins les subventions et les produits de la vente du bois. Mis au vote, cet objet a été approuvé par la majorité des commissaires présents, soit par 7 oui, 1 abstention.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne les conclusions du rapport de la séance du 17 septembre 2015 : cette demande de crédit a été approuvée par 13 oui, 1 abstention.

La discussion est ouverte :

Déclaration de M. Mayor (MCG) :

Il est normal que la commune entretienne la forêt qui longe le Foron dans le secteur du quartier du Curé-Desclouds, rubrique 78.318.

Les communiens et autres personnes ont un droit de passage sur le chemin du Foron qui longe la frontière, y compris les douaniers.

Sur la frontière, on doit effectuer un élagage sur une largeur de 2 mètres. Normalement, c'est au service topographique fédéral de le faire.

Déclaration de M. Noël (VI-VE)

Je fais cette déclaration avec un certain plaisir, en tant qu'ami des chevaux, du fait de mon prénom et je dirais que plusieurs, parmi nous pourraient même se reconnaître dans ce que je vais dire. Ce serait presque le « groupe des Philippe » qui parle, c'est-à-dire saluer cette initiative heureuse d'utiliser notre ami le cheval pour faire ce travail, « filos » ami et « hippos » cheval, l'ami des Philippe.



Plus sérieusement, au nom du groupe VI-VE, on soutient cette action symbolique, vu son caractère écologique, tant par l'objectif premier, à savoir entretenir la forêt, en l'occurrence le bois qui se trouve derrière Curé-Desclouds, du côté du cimetière, et aussi du fait d'utiliser la traction animale pour ce genre de travaux. Je dirais que cela tombe particulièrement bien à un moment où il est important de parler d'écologie, mais surtout de faire de l'écologie, étant donné les problèmes que nous avons avec l'empreinte écologique sur notre planète. Donc, on est assez dans la cible.

Plus généralement, nous souhaiterions dans le cadre du groupe, que la commune puisse étudier la possibilité de mener d'autres actions du même type. On est évidemment dans l'agenda 21 et je pense qu'il y a là – et c'est peut-être le président de la commission qui parle, mais je serai rejoint par l'ensemble des commissaires – une occasion de travail pour notre commission. Je suis certain qu'on pourra réfléchir à d'autres actions de ce type.

M. Uehlinger remercie M. Noël de sa déclaration. Il y aura déjà une autre action prochaine, au bout du chemin Etienne-Cheynart. Elle aura lieu après le CEVA et elle entrera dans la notion de « MAP Foron ».

Déclaration de M. Calame (PDC)

Entretien des forêts, en particulier celles accessibles aux promeneurs est important pour l'ensemble de la collectivité et la proposition faite ce soir que la commune s'en charge entièrement dans cette volonté. Néanmoins il faut rappeler que cette forêt est entièrement en main privée, soit une copropriété de 8 parcelles du chemin Curé-Desclouds, et que ces propriétaires ne participent finalement pas à ces travaux. Nous regrettons qu'aucun propriétaire ne puisse dégager une participation, même symbolique, prise sur les loyers de quelque trois cents logements. Sur Thônex, il existe 5 forêts dont 4 privées. La commune devra-t-elle intervenir gratuitement sur les trois autres espaces qui vont rester privés ? A titre personnel, en tant que copropriétaire d'une forêt au chemin Etienne Chennaz, je prends note avec plaisir de cette nouvelle répartition des charges.

Le groupe PDC soutiendra malgré ceci cette demande de crédit, car cette forêt est un peu particulière, par son caractère ouvert à toute la population, canine en particulier. Par contre, il prie les autorités thônesiennes de trouver systématiquement, pour ce genre d'intervention sur des parcelles privées, une participation financière symbolique des propriétaires, comme cela a été le cas pour la place de Graveson avec le renforcement de la place de parking, et comme cela a été proposé pour quelques éclairages des chemins piétons privés.

M. Camuglia demande si on ne pourrait pas profiter de ces abattages d'arbres pour pouvoir donner la possibilité aux pompiers de faire un exercice au niveau de la tronçonneuse.

M. Uehlinger répond qu'à sa connaissance, ce type d'abattage se fait par le forestier cantonal qui, lui, mandate une entreprise professionnelle. En cas d'urgence, si un arbre est en train de tomber, il a pu lui-même constater la compétence des pompiers pour évacuer le tronc, mais il ignore si c'est de leur compétence de travailler en forêt, dans le cadre des normes de ces travaux qui ne sont pas qualifiés d'urgent, mais liés à l'entretien de la forêt.



M. Camuglia ne parle pas d'abattre les arbres, mais de profiter quand les arbres sont au sol, de pouvoir faire un exercice.

M. le Président note de cette suggestion, M. Uehlinger également.

La parole n'étant plus demandée, M. Stark, deuxième vice-président donne lecture du projet de délibération.

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune s'est investie depuis plusieurs années dans le projet MAP Foron (mesure d'accompagnement paysagère) et que ces travaux d'entretien s'inscrivent dans cette démarche,
- attendu qu'il convient de procéder à la sauvegarde d'une zone de forêt restée à l'abandon en bordure du Foron, secteur nord au-dessus du cimetière,
- attendu que le débardage se fera au moyen de chevaux et que, dans un but pédagogique, les élèves des écoles thônésiennes pourront assister au transport des arbres abattus de leur lieu de coupe vers un lieu de dépôt,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances en date du 17 septembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les compte de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 61'000,- sur la rubrique comptable 78.318.
2. Dont à déduire les recettes résultant de la vente du bois estimées à CHF 8'000,- ainsi que la subvention pour la réalisation d'une lisière de CHF 7'000,- soit, pour cette opération, un coût net pour la commune de CHF 46'000,-
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 61'000,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*



17. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

18. Projet de motion déposé par M. Bruno Da Silva (PDC), MM. Florian Wünsche et Edouard Houman (PLR), M. Adrien Rufener (GS), intitulé :

- « *Pour une démocratie vivante avec le projet easyvote* » (MM-15-02)

M. Wünsche, signataire, donne lecture du texte de la motion :

Exposé des motifs

Constatant que les jeunes participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure d'aide à la votation. Ce projet a par la suite été repris en 2011 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. Il s'agissait alors de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.

La brochure « easyvote » informe sur les sujets de votations au niveau national, parfois au niveau cantonal. Les textes sont rédigés par des jeunes pour les jeunes sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec plus de 150 bénévoles âgés de 15 à 30 ans. Quatre semaines avant les votations, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier aux abonnés, âgés généralement de 18 à 25 ans.

A Genève également, cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leur droit de citoyen du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation. En effet, la complexité des sujets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote à la poubelle. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations. « easyvote » possède aussi un site internet comprenant des outils de mobilisation supplémentaires, mais il ne peut pas remplacer le rôle de la brochure papier. Rien n'est plus facilement accessible qu'un document tangible reçu à domicile.

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. En février 2014, près de 75.000 brochures ont été diffusées dans toute la Suisse. 302 communes et plus de 60 autres institutions sont abonnées et offrent les brochures à leurs jeunes citoyens, collégiens ou étudiants. Les communes abonnant leurs jeunes à la brochure « easyvote » payent le prix de CHF 5.- par jeune et par année (prix d'envoi inclus, TVA exclue). Deux fois par année, les communes envoient les adresses à « easyvote » du groupe de jeunes à qui elles souhaitent offrir un abonnement à la brochure d'aide à la votation. Dans ce processus, les données transmises à « easyvote » sont protégées. Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ».

Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations. Actuellement, les jeunes travaillant pour le projet « easyvote » s'efforcent d'augmenter la diffusion de leur projet en s'adressant aux cantons et aux communes. La démarche est fastidieuse. De plus, les électeurs ne sont pas placés sur un pied d'égalité, car l'adhésion au projet dépend du bon vouloir de chaque canton, voire de chaque commune.



Pour ce qui est du canton de Genève, les responsables d'« easyvote » ont posé une demande en 2013 à la Chancellerie qui n'y a pas donné suite, estimant que la compétence d'un tel projet appartient aux communes.

L'an passé, le Grand Conseil a largement approuvé une motion demandant au conseil d'Etat de se déterminer sur la question, mais ce dernier a refusé, malgré la large adhésion au projet de la part du parlement genevois, tous partis confondus. La FSPJ se tourne désormais vers les communes genevoises. A l'heure actuelle, seules trois communes ont répondu positivement, Avusy, Perly-Certoux et Vernier, ainsi que 6 écoles. Pour que l'ensemble des jeunes puisse profiter du projet, la motion votée à l'unanimité du conseil municipal de Vernier demande que le projet « easyvote » soit présenté par l'association des communes genevoises à son assemblée générale.

La commune de Thônex a tout à gagner en s'associant à la promotion du projet « easyvote ». Afin de permettre à l'ensemble des électeurs, quel que soit leur âge ou leur lieu de domicile, d'accéder aux informations fournies par « easyvote », le site internet « www.easyvote.ch » pourrait également être mentionnée sur le site internet de la commune. En rendant les sujets plus accessibles, « easyvote » encouragerait davantage de personnes à voter. Notre démocratie directe se trouverait renforcée par un taux de participation supérieur. Le conseil administratif devrait profiter de donner à l'ensemble des électeurs de la commune tous les moyens de s'intéresser à la vie civique et d'y participer dans les meilleures conditions. Le projet « easyvote » et sa mise à disposition de tous les électeurs permettraient d'y contribuer.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

Au sens des articles 31 et suivants du règlement du conseil municipal de Thônex

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Considérant :

- le faible taux de participation électorale, en particulier chez les moins de 30 ans,
- les efforts de la Chancellerie genevoise pour lutter contre l'abstentionnisme des jeunes,
- le nombre croissant d'associations œuvrant pour une amélioration de l'attractivité des droits politiques chez les jeunes citoyens, notamment le Parlement des Jeunes Genevois (PJG), Eclaire mon Vote (eclairermonvote.ch), T'es toi et vote (TteV), l'Association romande pour la promotion de l'engagement civique (ARPEC), le Parlement des Jeunes Chênois (PJC), etc.,
- le caractère lacunaire de l'enseignement de la citoyenneté,
- le succès grandissant du projet easyvote en Suisse,

Le conseil municipal invite le conseil administratif à :

- prendre contact avec la Fédération suisse des parlements de jeunes, afin qu'elle présente le projet easyvote,
- présenter les modalités par lesquelles la commune de Thônex pourrait participer au projet easyvote, ainsi que les coûts estimés de ladite participation,
- présenter un projet complet sur la base duquel le conseil municipal pourrait se déterminer quant à l'abonnement des jeunes de la commune de Thônex au projet easyvote.



M. le Président ouvre la discussion.

M. Knörr demande si les auteurs de la motion ont eu vent du postulat déposé par Mme Sabrina Beaudru, en mars 2014, demandant que la Confédération se charge de la distribution d'easyvote. A ce postulat, le Conseil fédéral a répondu un avis précisant que si on ciblait une catégorie de personnes, en leur envoyant des informations, on se trouverait dans l'obligation de faire de même pour toutes les autres catégories. Il a précisé ensuite, malicieusement, bien que le 90% des informations contenues dans easyvote soit le copié-collé de leur texte, que cela ne garantit pas leur impartialité.

Pour répondre à M. Knörr, M. Rufener signale que le Grand Conseil a été désigné pour interagir avec cette motion. Des discussions sont encore en cours entre la Fédération suisse des parlements des jeunes et la Chancellerie. Du coup, il est difficile de répondre au niveau genevois. Aucune décision n'a été prise. Pour rappel, cette motion invite uniquement le Conseil administratif à élaborer un projet. M. Rufener invite également le Conseil administratif à vérifier ces informations, si nécessaire. Concernant l'impartialité des textes soumis, il s'agit de différentes étapes très fastidieuses. Même la Chancellerie genevoise est prête à reconnaître que l'impartialité peut être obtenue, mais après trois vérifications par des personnes différentes.

M. Uehlinger pense que la remarque de M. Knörr est pertinente. Elle ne remet pas en question le vote aujourd'hui, mais il pense que la première préoccupation du Conseil administratif, avant d'entamer un travail qui pourrait s'avérer nul, est de vérifier que ce texte de loi a une validité, et s'il en a une, de revenir pour expliquer s'il y a possibilité ou non d'aller de l'avant sur cette motion.

M. Knörr tient à préciser que le but n'est pas de dire qu'easyvote est valide ou pas. C'est simplement de rappeler que la Confédération ne voulait pas rajouter une information dans une brochure officielle et rendait attentif au fait qu'il ne s'agit pas d'empêcher ceux qui veulent le faire mais que c'était une porte ouverte à devoir élaborer ensuite une feuille en écriture braille pour les personnes non voyantes ou pour d'autres collectivités. L'idée est bonne mais il faut est conscient de ce problème.

En ce qui concerne le braille, l'idée est bonne et M. Wünsche pense que l'UDC pourrait proposer ce projet à la Confédération. Plus sérieusement, en ce qui concerne easyvote, c'est un projet « jeunes » que a des limites dans le sens où il s'adresse à une catégorie de population dans les 18 à 25 ans. La motion propose également de faire figurer le site internet easyvote qui contient en plus des brochures on line et des vidéo explicatives, naturellement neutres et vérifiées un certain nombre de fois, afin qu'elles soient mises à disposition d'un très grand nombre de catégories de population, et non pas seulement des 18-25 ans, tout en sachant qu'easyvote a comme but premier d'encourager les jeunes à voter. Il convient également de rappeler que les 18-25 ans est la catégorie la plus touchée par cet abstentionnisme si sévère que connaît la population suisse.



Déclaration de M. Da Silva au nom du groupe PDC :

Le groupe PDC ne peut que se réjouir d'une telle initiative et vous inviter, vous conseillers municipaux à soutenir un projet ambitieux qui vient répondre à un réel besoin de la population, et, surtout, à un réel besoin de notre démocratie ...

La politique d'aujourd'hui souffre de bien des problèmes, bipolarisation, démagogie, populisme, manque de vision à long terme, mais encore et surtout, l'abstentionnisme.

Ce dernier problème est malheureusement parfois dû à un désintérêt croissant du peuple pour les sujets que nous, hommes et femmes politiques, traitons en fin de compte, mais il est aussi bien souvent dû à un manque d'information et un manque de connaissance.

Apparemment, biffages, doublements de noms, projet, contre-projet, conseil national, conseil fédéral, conseil des Etats, conseil d'Etat, conseil municipal, conseil administratif, deux brochures et deux enveloppes dans une autre grande enveloppe que de tracasseries pour le commun des mortels qui voit nos voisins bien souvent s'exprimer au moyen d'une simple croix à tracer sur leur bulletin de vote.

Notre système est compliqué, certes, mais c'est à bien des égards le meilleur et beaucoup nous l'envient. Il faut donc le préserver. La démocratie est un acquis, mais un acquis facilement perverti. Il faut constamment la nourrir cette démocratie, et aujourd'hui elle a faim. Elle a faim de participation de la population aux différents scrutins. C'est là qu'easyvote intervient en simplifiant le sujet et, au moyen d'explications écrites ou visuelles, décrit comment voter.

Alors, ce soir, votez en faveur de cette motion, soutenez-la et montrons, encore une fois que Thônex peut faire preuve de dynamisme et être parmi les premières communes à genevoises à se doter d'un tel projet

Le groupe PDC vous invite donc à voter en faveur de cette motion.

Déclaration de M. Knörr au nom du groupe UDC :

Nos jeunes sont de moins en moins enthousiastes à participer à la vie civique de leur pays. C'est un fait indéniable et non moins regrettable, mais à Genève, comment les en blâmer.

En effet, une fois atteinte la majorité civique, tout ce que nos jeunes connaissent de la politique est l'indigeste brouet « rose vert » qu'on leur a complaisamment servi tout au long de leur scolarité obligatoire. Reconnaissez-le ! Il y a là de quoi transformer n'importe quel carnassier en mouton bêlant de passivité.

Alors comment restituer à leur libre arbitre, leur volonté à nos jeunes générations ?



L'initiative « easyvote » semble une hypothèse à étudier. Toutefois, avant de lui apporter notre soutien lors du vote, nous aimons à relever le cruel paradoxe qui pousse des membres de partis politiques représentant le fer de lance de la nomenklatura pro européenne à déposer une motion dont l'exposé des motifs parle de renforcer la démocratie directe.

L'affaire grecque nous l'a prouvé, s'il y a une chose que maudit l'Europe, qu'elle combat avec tout son potentiel de nuisance et d'hypocrisie, c'est bien la liberté, le droit des peuples, dont la démocratie directe est la quintessence.

Le groupe UDC ne voit pas d'objection à ouvrir le débat sur « easyvote » et votera favorablement cette motion.

Déclaration de M. Houman pour le groupe PLR :

On ne mesurera jamais assez la chance que nous avons de vivre en démocratie. Le droit de vote en est une composante fondamentale.

En abonnant les nouveaux électeurs thônésiens à la brochure easyvote, qui explique de manière neutre et adaptée les enjeux des objets sur lesquels le peuple est appelé à se prononcer, la Commune permettra aux destinataires du projet d'être acteurs de leur avenir en réduisant leurs chances de tomber dans l'abstentionnisme.

A cette fin, il nous est essentiel d'encourager une participation citoyenne aux votations fédérales - et nous l'espérons bientôt cantonales - aussi large que possible.

Le projet easyvote s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. S'il est accepté, les nouveaux électeurs thônésiens, qu'il s'agisse des jeunes de 18 à 25 ans ou de personnes récemment naturalisées - pourront bénéficier d'une brochure de vote simplifiée, les encourageant ainsi à prendre part aux décisions et leur permettant de se sentir davantage intégrés dans le système démocratique de notre pays.

Le groupe PLR votera ce projet de motion et vous invite à en faire autant.

M. Rufener pour le groupe Vivre à Thônex – Les Verts et Gauche Sociale :

Ces derniers ont résolument fait le choix de la confiance à la jeunesse. Ainsi, cette motion sera largement soutenue par nos groupes. En effet, par une action concrète, il est possible de lutter contre le taux d'abstentionnisme hélas important des jeunes. Cela n'est pas la panacée, mais il s'agit d'un outil efficace pour tenter de sensibiliser les jeunes à la chose publique en la rendant plus facilement accessible. Ainsi, nous accorderons avec plaisir et enthousiasme notre confiance à cette motion.

La parole n'étant plus demandée, M. Roth procède au vote.

au vote :

– la motion est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité



19. Propositions du conseil administratif

19.1. M. Philippe Decrey, maire

19.2. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

19.3. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

Il n'y a pas de propositions du Conseil administratif

20. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posées lors de la précédente législature en date du 12 mai 2015 par :

20.1. MM. Didier Mayor et Philippe Zaugg, conseillers municipaux pour le groupe MCG, concernant la mise en place d'un marché le dimanche sur la place de Graveson

Bien que cette « question écrite » n'en revête pas la forme, le Conseil administratif peut cependant vous apporter les précisions suivantes : suite aux travaux de réfection de la place de Graveson, le marché a repris son activité le 1^{er} juin 2015 et le Conseil administratif a décidé de faire le point après une période d'essai de 6 mois, soit au 31 décembre de cette année.

Il ne manquera pas de vous faire un retour à ce sujet au début de l'année prochaine.

En ce qui concerne la création d'un marché le dimanche, nous pouvons d'ores et déjà dire que ceci poserait un problème car cela nécessiterait la présence d'APM qui ont déjà vu leurs horaires s'étendre en soirée, ainsi que le samedi.

Le Conseil administratif vous communiquera donc sa position en début d'année comme mentionné ci-dessus.

M. Mayor se montre satisfait de la réponse.

20.2. M. Didier Mayor, conseiller municipal pour le groupe MCG, concernant le parking sauvage au ch. du Bois-Des-Arts

Nous sommes en mesure de vous apporter la réponse suivante :

Comme la loi l'indique, il est interdit de parquer son véhicule dans une zone de rencontre, sauf dans des endroits spécialement prévus et signalés comme tels.

Selon l'article de loi OSR article 22b, alinéa 3, la dépose de personnes est autorisée pour autant que celle-ci n'entrave pas la sécurité. Au chemin du Bois-des-Arts, nous constatons malheureusement que la plupart des gens stationnement pendant de longues minutes ce qui représente un danger, ceci d'autant plus que l'on se trouve vers un groupe scolaire.



En ce qui concerne la verbalisation des véhicules de pompes funèbres lors d'obsèques, le conseil administratif prend cette remarque comme une boutade.

M. Mayor se satisfait de la réponse.

- 20.3. M. Philippe Zaugg, conseiller municipal pour le groupe MCG, concernant les passages piétons sécurisés

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Bien que cette « question écrite » n'en revête pas la forme, le Conseil administratif tient à mentionner qu'une étude a été effectuée en 2013 sur l'ensemble des passages piétons de la commune.

Les conclusions de cette étude étaient satisfaisantes hormis pour le passage piétons se trouvant en haut de l'avenue de Thônex (où se trouvent les platanes). Il a cependant été décidé de ne pas intervenir étant donné que ce tronçon doit être réexaminé suite aux futures constructions qui vont se réaliser dans le secteur Clair-Val.

Si le groupe MCG veut proposer un projet de surélévation des passages piétons, il conviendra de déposer une motion allant dans ce sens au conseil municipal.

M. Zaugg se satisfait de la réponse.

- 20.4. M. Joseph Camuglia, conseiller municipal pour le groupe socialiste, M. Stephen Knörr pour le groupe UDC, concernant le panneau d'affichage électronique situé sur la place de Graveson

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Le Conseil administratif a décidé de la pose de ce panneau dans le cadre de la rénovation de la place de Graveson. Celui-ci n'a pas été financé dans le cadre du crédit de construction, la décision de la commission a donc été respectée.

Le montant de CHF 31'905.- a été imputé sur la rubrique budgétaire 33.314 travaux divers, entretien par des tiers, montant qui ne crée pas de dépassement budgétaire et qui peut être utilisé à la discrétion du Conseil administratif.

L'entretien de ce panneau s'élève à environ CHF 500.- par an, représentant principalement la connectique avec un abonnement de type data auprès de Swisscom.

Comme tout appareil électronique nécessitant des transferts de données, ce panneau bénéficie d'un logiciel sécurisé mais il nous est pas possible d'affirmer qu'il est totalement protégé contre un éventuel piratage sachant que certaines entreprises possédant des données bien plus sensibles ont tout de même réussi à se faire pirater.



L'installation de ce panneau étant sur un domaine communal, il n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation, il a cependant été placé à un endroit qui respecte les distances par rapport à la gêne qu'il pourrait causer aux automobilistes. Il est par ailleurs caché par l'angle de l'immeuble se trouvant à proximité.

M. Decrey aimerait rajouter qu'à part quelques problèmes de jeunesse, il doit dire que ce panneau fonctionne de manière satisfaisante. Il a été mis aux normes requises. M. Decrey peut dire que le Conseil administratif reçoit de nombreux messages de la population le félicitant du fait que les informations sont permanentes sur ce qui se passe sur la commune.

- M. Knörr répond ce qui suit :

Peut-on se satisfaire d'une pirouette ?

Pourquoi ne pas avoir simplement transmis le dossier à l'autorité de tutelle, le département de sécurité ? Soit, il ne serait pas entré en matière prouvant ainsi que les panneaux d'affichage électronique ne sont pas des enseignes, soit il serait entré en matière et aurait pris une décision. Cela nous aurait coûté pour la procédure en tout et pour tout un timbre, une enveloppe, quelques feuilles de papier et une ou deux photocopies.

Je suis surpris que dans cette affaire que seules l'UDC et la Gauche sociale aient réagi. Ce soir, ne venons nous pas d'accorder notre confiance au Conseil administratif en acceptant de lui déléguer une partie de nos compétences ?

Mais jusqu'à quand cette confiance va-t-elle perdurer ? En effet, dans cette affaire l'important n'est pas tant de savoir si les panneaux électroniques sont ou ne sont pas des enseignes et si celui de la place Graveson est légal ou illégal. L'important c'est la façon dont ce panneau a miraculeusement fleuri sur le bitume !

En effet doit-on le rappeler ? En démocratie nous avons la séparation des pouvoirs. Le législatif légifère et l'exécutif, eh bien, il exécute... Certes, ce dernier dispose d'une certaine marge de manoeuvre en particulier lorsqu'il faut être réactif, mais dans ce cas précis l'exécutif n'avait pas à l'aveugle puis qu'il disposait d'un vote négatif clair et sans équivoque.

Plaider la bonne fois est donc impossible et le Conseil administratif en était conscient puisque jamais plus, depuis le conseil municipal du 14 mai 2013, l'installation de panneaux électroniques n'a été abordée tant en commission des travaux pour la place Graveson qu'aux finances pour un crédit.

Il s'agit donc bien d'un véritable coup de Jarnac.

M. le Président demande s'il y a de nouvelles questions, ce qui n'est pas le cas.



21. Propositions individuelles et questions

21.1. Convocation des séances (Mme Gomes Dias)

Mme Gomes Dias observe que le délibératif a été renouvelé, il y a à peine quatre mois, et elle remarque que de mauvaises habitudes de gestion sont déjà prises maintenant. Un point en particulier la gêne et aimerait tirer la situation au clair une fois pour toutes. Si le conseil municipal a un règlement, c'est pour qu'il ait une structure solide qui fonctionne. Donc, il est impératif de suivre le règlement. En tant que présidente de commission, Mme Gomes Dias a la compétence de convoquer les séances mais elle a remarqué que ce n'était pas cela qui s'est passé. En effet, la date de la première séance de la commission qu'elle préside a été choisie ou remplacée sans l'avoir consultée à un moment où elle ne pouvait pas siéger pour des raisons personnelles et donc sans son accord. Elle ne veut accuser personne mais elle tient simplement à rappeler que si les présidents des autres commissions peuvent choisir librement les dates des séances, alors elle a logiquement le même droit.

- M. Decrey croit qu'il s'est expliqué par rapport à ce qui s'est passé. Il y avait une urgence par rapport au dossier MICA, entre autres les mesures d'accompagnement, puisque des autorisations vont être déposées. Il fallait le faire avant le dépôt des autorisations pour éviter d'avoir le reproche que ces autorisations aient été déposées sans en avoir été informé au préalable. Effectivement, cela a été fait en urgence puisque, lors de la séance des présidents, une planification est faite sur six mois. Cependant, il y a parfois obligation de traiter certaines sujets. D'autres personnes, qui n'étaient peut-être pas là non plus, se font remplacer, mais ce sont les aléas qui peuvent se produire. Ce n'est donc pas la question de ne pas respecter le règlement, du moins ce n'est pas la volonté du Conseil administratif.
- Mme Gomes Dias le conçoit, toujours est-il qu'on ne l'a pas consultée.

21.2. Proposition d'une deuxième maison de quartier (Mme Gomes Dias)

Thônex notre belle ville a besoin d'une deuxième maison de quartier pour le côté sud.

Je sollicite votre bienveillance et réflexion, car cela fait trop longtemps que j'entends dire dans les commissions, tous partis confondus, que la maison de quartier est mal placée, voire loin par rapport aux jeunes de Thônex sud.

Ceci dit, il y a quelques jours, j'ai remarqué dans une agence au boulevard des Tranchées une photo d'une maison en vente. Je m'approche de plus près et je me rends compte que je reconnais le quartier.

Eureka, la maison se trouve aux Verchères, bien située avec un terrain autour pour les adeptes du jardinage.

J'ai de suite pensé à une maison de quartier qui fait défaut aux jeunes du côté sud. Cela ne presse pas, néanmoins, cela est nécessaire pour une bonne intégration de nos jeunes, indispensable au lien social et créatif.

Je vous remercie de l'attention accordée !



- M. Uehlinger note qu'il y a quelque chose qui lui échappe. D'un côté, Mme Gomes Dias dit qu'elle n'a pas été consultée par le Conseil administratif et que ce n'est pas la prérogative de celui-ci d'organiser seul une séance, alors qu'il doit y avoir une entente, soit du président qui peut convoquer, soit du Conseil administratif qui peut demander une convocation, et de l'autre, elle s'étonne qu'on ne saute pas sur l'occasion d'acheter une villa, rue Verchères. Or, le pouvoir pour libérer un crédit pour l'achat d'une villa est de la compétence du législatif et non pas de l'administratif qui ne peut pas prendre seul cette décision. Il incombe au législatif d'amener la proposition d'acheter une maison de quartier.
- Mme Gomes Diaz tient à préciser qu'il s'agit d'une réflexion.

21.3. Convention de la commune avec la FASE – TSHM (M. Noël)

M. Noël se réfère au point 7 de l'ordre du jour. Lors du rapport de la commission cohésion sociale, le président a mentionné le fait que le conseil administratif résiliera la convention qui unit la commune de Thônex à la FASE en ce qui concerne les TSHM. Il souhaiterait savoir si le Conseil administratif peut donner des indications à ce sujet.

- M. Decrey n'entend pas refaire le débat de la commission. Les choses sont claires. Il a expliqué la volonté du conseil administratif de résilier la convention avec la FASE concernant les TSHM pour le 31.12.2016. Il y a eu des propositions pour trouver d'autres moyens et il lui a été notamment demandé de prendre contact avec la commune d'Onex qui a trouvé une solution avec une autre association. Il y a donc maintenant une année pour en discuter.
- M. Noël s'attendait à ce que M. Decrey en parle au point communication du Conseil administratif. Il a donc répondu à la question.

21.4. Diverses questions (M. Knörr)

- A la question de savoir si les deux véhicules légers des pompiers sont opérationnels, M. Decrey répond par l'affirmative.

Sous forme de boutade, M. Knörr demande si le Conseil administratif a été invité à discuter en ce qui concerne la police avec le département. Y a-t-il eu agape, et si agape il y a eu, le département l'a-t-il payée ?

- M. Kilcher répond qu'en l'occurrence, il y a eu agape et c'est la commune qui a invité le conseiller d'Etat. Il a pensé que l'avenir de la politique dans ce canton ne se fait pas uniquement au niveau de la commune et que les bons rapports avec les services du canton peuvent l'aider dans ses ambitions.
- M. Knörr remercie de la précision parce qu'il avait été dit que la commune n'avait pas été invitée.
- M. Kilcher confirme que la commune a été invitée à la réunion.



21.5. Couverture d'assurance pour les employés communaux (M. Knörr)

M. Knörr demande ensuite si les employés communaux sont tous bien couverts par les assurances. Il a eu connaissance récemment du cas d'un APM qui s'est rendu, sur ses heures de service, à un cours de formation de self défense. Il a été blessé, la déclaration d'accident a été remplie, mais l'assurance a déclaré qu'elle ne prenait pas en compte l'accident, ou seulement à 50%, parce que lorsqu'on se rend à un cours de self défense, on doit s'attendre à prendre ces coups. Il est donc paradoxal de voir que des employés qui se blessent le week-end ont leur assurance qui prend tout en charge et lorsqu'ils sont obligés d'aller à des cours, ils doivent mettre la main à la poche pour payer des frais médicaux

- M. Uehlinger pour avoir fait récemment les frais d'un accident, peut certifier que les couvertures d'assurance accidents sont complètes. Il existe deux types de couverture, la SUVA, pour les employés voirie et des espaces verts – c'est une obligation légale – et une compagnie d'assurance habituelle, pour les autres employés. La perte de gain est à 100%, les frais de guérison sont pris en charge en établissement privé. M. Uehlinger, dans le cas signalé par M. Knörr, entend investiguer sur la notion de faute grave ou non. C'est la seule raison qui pourrait induire une diminution des prestations.
- M. Knörr signale que dans la loi fédérale, on parle du cercle de dangerosité

21.6. Déchetterie de la maison de quartier (M. Knörr)

M. Knörr observe que la commune a fait la une de la presse – il se demande même ce que « *Le Dauphiné libéré* » ferait sans la commune, entre la déshydratation et la fête nationale – dans un article « La propreté suisse, ce n'est plus ce que c'était », accompagné d'une très jolie photo de la déchetterie près de la maison de quartier. Or, il avait été question de différentes phases d'augmentation de la surveillance des déchetteries.

- M. Kilcher pense que tous ceux qui passent dans le secteur de la route de Jussy ont pu constater que la situation sur ce site n'est pas maîtrisée. En termes de mesure, il y a certes la mise en place de caméras, mais une ne suffit pas d'autant plus qu'elle est posée en hauteur sur un pylône. Le problème est également le fait de beaucoup de passages, car elle est très accessible, et pas forcément de communiens, ce qui explique aussi l'article dans *Le Dauphiné*.

Une deuxième caméra a donc été posée, à un endroit plus bas, pour identifier les plaques. Une réunion est prévue très prochainement avec les services de la voirie pour discuter de mesures complémentaires. Depuis qu'il est dans ce Conseil, M. Kilcher remarque qu'il est très difficile de discipliner les usagers, surtout pendant le week-end. Il est certain qu'il y aura des sanctions, mais pas dans la mesure d'installer un contrôle policier à demeure devant cette déchetterie. C'est un problème sociétal et partant un véritable défi pour les années qui viennent.



- M. Knörr remercie pour ces précisions. Il y a d'autres pistes, on peut parler d'action citoyenne, voire d'information par des jeunes, comme cela avait été fait en collaboration avec la police municipale. M. Knörr aimerait être sûr qu'il y aura non seulement des amendes, mais peut-être plainte pour les innombrables automobilistes indéclicats.
- M. Kilcher ne peut pas s'engager qu'il y aura des plaintes, les caméras serviront à dénoncer des cas, et si l'on peut sanctionner, il n'y aura pas d'hésitation.

21.7. Panneaux à proximité du Centre sportif de Sous-Moulins (M. Mayor)

M. Mayor demande qui a posé les panneaux à proximité du Centre sportif de Sous Moulin. Ces panneaux ne figurent pas dans la LCR.

A quand un accident ce produira-t-il vu que le trottoir n'est semble-t-il prévu que pour les piétons. L'indication au rouge veut dire, pour lui, interdiction, mais c'est également pour les scooters et vélos.

Il trouve cavalier d'avoir mis ce genre de panneaux et en plus de prôner la tolérance.

Les autorités n'ont pas été avisées ou doit-on penser que certains membres du conseil municipal ont été informés ?

- M. Kilcher répond qu'en effet, il lui a été rapporté la mise en place de ces panneaux. En tant que représentant de la commune de Thônex au bureau du Conseil intercommunal, il a demandé au directeur du Centre sportif de se positionner. La justification qui lui a été donnée pour l'instant, se limite à un e-mail dans l'attente d'informations complémentaires. En résumé, on peut s'en douter, sur ces passages, le directeur considère qu'il y a un chevauchement entre piétons, cyclistes et motos et que ce panneau a un rôle de sensibilisation aux utilisateurs de ce passage. M. Kilcher concède néanmoins que cette profusion de panneaux nuit à la logique d'ensemble et c'est un point à traiter dans le cadre du Conseil intercommunal.
- M. Arpidone rappelle, à l'intention des nouveaux conseillers, que le 14 mai 2013, le précédent conseil municipal avait refusé, par 11 voix contre, 10 voix pour, 2 abstentions, la demande de crédit de CHF 113'000.- pour l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques. Dans le débat, il semblait à ce moment-là que l'aspect financier ait pesé relativement lourd dans la décision qui s'est jouée à 1 voix. Dans le cas d'espèce, les panneaux ont été installés dans des limites budgétaires. Par conséquent, la décision du conseil municipal du 14 mai 2013 n'a pas été bafouée par cette décision du Conseil administratif, ceci d'un point de vue purement sémantique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Président

Le Secrétaire

M. Hans Rudolf Roth

M. Philippe Guex